

LE CULTIVATEUR

J. ISRAEL TARTE, M.P., Redacteur en chef.

ADMINISTRATION : 1604-1606 Rue Notre-Dame

L. J. TARTE & Co., Propriétaires

Il était de trop

Le "Moniteur de Lévis" défend à M. Javel de remplir le siège laissé vacant dans le cabinet par M. Angers.

"Nous avons promis de donner" fait-il au gouvernement jusqu'au mois de novembre, mais à condition que la trêve cesse jusqu'à cette date. Nous tiendrons parole.

Il y a beaucoup de nous indigne à ce gouvernement de nous induire à accepter la nomination d'un nouveau ministre, et celui qui dans les circonstances actuelles manquerait tellement de tact politique et de courtoisie pour accepter un portefeuille aux dépens de la cause catholique, peut être sûr de nous trouver au jour des luttes politiques.

Il y a quelques jours déjà que le "Moniteur" exprimait en ces termes l'opinion de ce qui constitue l'état major du cabinet dans le district de Québec, les amis de M. Angers dans les autres parties de la Province. Ils exigeaient que le siège de M. Angers à la table du conseil fût remis vide—jusqu'à nous voir, c'est-à-dire jusqu'à ce que le gouvernement ait rempli ses engagements nouveaux, qui, ont été acceptés, sont contenus dans la déclaration du 3 juillet.

Il n'est à quoi s'en tenir, maintenant que par la communication du 27 juillet, les ministres ont renoncé à l'ordre du conseil du 19 mars.

M. Angers était de trop dans le cabinet, que ses amis ne se fassent pas illusion sur ce point. Les plus éclairés d'entre eux l'ont compris déjà. Les autres ne tarderont pas à se rendre compte de la situation.

Il faut au torisme ontarien des ministres français sans caractère, sans dignité, sans force, sans talent, si possible. A ces conditions, ils sont tolérés, ils touchent leurs salaires, et ils manipulent le langage.

Il n'y a pas à dire que M. Angers n'ait eu une part à jouer dans le cabinet ministériel. Il n'en fut ainsi de M. Chapleau.

M. Angers, plus cassant que son successeur à Spencer-Wood, sortit du gouvernement.

Un homme qui sort pour de bon d'un cabinet tory, en pareille circonstance, n'est plus admis.

Les suivants de l'ex-ministre de l'Agriculture en prennent leur part : M. Angers sera remplacé—par quelqu'un qui sera plus souple. Si leur espoir a été que M. Angers serait accueilli de travail dans le gouvernement—advient une solution satisfaisante de la question des écoles—qu'ils y renouent.

D'abord, il n'y aura point solution satisfaisante. Puis, même si l'éventualité contraire eût eu lieu, M. Angers n'aurait pas été accepté—à moins de passer sous les fourches caudines.

Les torys le détestent, comme n'est pas détesté M. Chapleau—ce qui n'est pas peu dire.

Sir John Thompson, qui était un automate, lui faisait la vie impossible—comme il l'avait faite à M. Chapleau.

Après sa mort, les divers groupes s'accrochaient au vil plaisir de se couronner sans vergogne qui s'appelle Sir A. P. Caron, et qui voyait venir son heure.

M. Oulmet se lamentait à qui voulait entendre, protestait de son dégoût profond. Mais ses collègues le savent incapable d'aucune action virile, nonchalant, igné. Il est de cette race de politiciens "pratiques" qui prennent tout et qui ne rendent rien.

Il trouvait bien que M. Angers avait raison, mais avait raison n'est pas toujours compatible avec les "affaires". L'abandonner un portefeuille, se jeter dans la mêlée, ça n'est point "affaires". M. Oulmet était destiné, par la force de sa nature, à suivre Sir A. P. Caron.

Il ne peut plus bouger maintenant. Il acceptera n'importe quoi—un successeur à M. Angers comme autre chose.

Il n'y a pas dans tout le parti ministériel français de la Chambre des Communes, parmi les députés prêts à appuyer le ministère, un homme en état d'être quelconque.

Ces engagements!

Le 27 août Sir Mackenzie Bowell écrivait à St-Albert :

"Je déclare que la politique de mon gouvernement, telle qu'elle a été dernièrement formulée, sera fidèlement suivie et pratiquée, quelles qu'en soient les conséquences."

Et toute la presse ministérielle de crier : Le premier ministre renouelle ses engagements!

Quand M. Bowell prononçait ces paroles, il savait que l'ordre en conseil du 19 mars était retiré.

Le bon Père Leduc tiendrait-il aujourd'hui à aggraver qu'il tenait à M. Bowell?

—L'hon. M. Ives est de retour. Sa santé s'est améliorée.

—Sir Nicholas R. O'Connor ministre des affaires de la Cour de Chine, remplace Sir F. C. Larocelle comme ambassadeur britannique en Russie.

Elections ou dissolution?

Le gouvernement a promis aux catholiques et au peuple de ce pays une session avant la dissolution du parlement. Tien-dra-t-il parole? En toute certitude non, si, en manquant à ses engagements, il croit servir ses intérêts.

Il n'est pas improbable que le parlement soit dissous à court échéance. Le retrait de l'ordre remédiateur est exploité dans les provinces protestantes comme un acte méritoire pour le cabinet. Messieurs Haggart, Montague, Wood, Wallace espèrent emporter l'Ontario l'assaut.

Pendant que messieurs Oulmet, Caron et leurs amis comptent sur la discipline, l'esprit de parti pour faire accepter leur capitulation. Ils ont au clergé conservateur une cour effée dans la "Minerve" et leurs autres organes attitrés. Ils ne cessent de représenter M. Laurier comme un homme tellement dangereux, qu'il vaudrait mieux encore appuyer le torisme que de le quitter s'emparer du pouvoir.

Le "Courrier du Canada" s'exécrait récemment de recommander ses votes précisés sur la personne du chef de l'opposition.

Puis le gouvernement tory commet d'iniquités, plus M. Laurier est voué aux gémonies!

On ne peut défendre le gouvernement, on accuse M. Laurier!

Nous engageons nos amis à se concerter en vue d'un prochain appel au peuple. Que partout ils pratiquent à l'endroit des conservateurs la politique de conciliation que M. Laurier prêche dans toutes les réunions où il porte la parole.

Il accueille à bras ouverts ceux de nos adversaires qui ont perdu confiance dans leurs chefs. Ils sont les bienvenus dans nos rangs!

Les garanties des capitulars

L'ordre en conseil du 19 mars—s'il voulait dire quelque chose—commandait à la législature du Manitoba de rendre aux catholiques les droits et les libertés scolaires dont ils jouissaient avant 1890.

Celui du 27 juillet dit à la même législature de ne point tenir compte de cette première injonction, et il l'invalide—soumettre au gouvernement fédéral ses vues sur le "moyen terme" qui lui conviendrait.

Nos lecteurs trouveront dans une autre partie du journal, ce document que le cabinet cachait au public, mais qui a été rendu public par la "Vérité", de Québec.

Sir Adolphe Caron et M. Oulmet trompaient donc autochèvement le public quand, par leurs organes, ils affirmèrent avoir obtenu de leurs collègues des assurances et des garanties que l'ordre en conseil du 19 mars recevait son exécution pleine et entière, si Manitoba refusait de se soumettre d'ici au 31 janvier.

La publication du document du 27 juillet met au net, même pour les yeux les moins disposés à voir, la situation politique. Pour nous, elle était absolument claire depuis longtemps. Nous savions que nos deux capitulars n'avaient obtenu rien autre chose que la reprise de possession de leurs sièges dans le cabinet.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Westmoreland

Le dernier numéro de la "Gazette Officielle" contient le rapport de l'élection de Westmoreland.

Trois mois à peine nous séparons de la session, si session nous devons avoir, et nos amis de Westmoreland renouent probablement aux procédures en annulation d'élection qui, en d'autres circonstances, s'imposeraient impérieusement. Ils n'auraient pas le temps de les faire aboutir avant la convocation du parlement. C'est là-dessus que les meneurs ministériels ont compté d'habitude, pour se livrer à la débâcle ou au mythe de laquelle ils sont parvenus à garder le comté.

Le siège de Westmoreland coûte dans les trente mille piastres aux vertueux persennages qui nous gouvernent.

M. Powell n'a qu'à se bien tenir. Il aura, par prochain, à faire face à une organisation plus sérieuse que celle qu'il a eu à combattre récemment. Nos amis comprennent que la victoire est à eux dans une élection générale.

—L'hon. M. Costigan a pris, il y a quelques semaines, une poursuite pour libelle contre M. Laforest, un avocat de son comté, qui était l'un de ses amis politiques et qui l'a abandonné. Les articles dont se plaint le ministre ont été publiés dans l'"Evangeliste". Par contre, M. Laforest a poursuivi le "Moniteur Acadien", aussi pour libelle.

Choses éducationnelles

A la réunion du conseil qui a eu lieu la semaine dernière, étaient présents : NN. SS. Fabre, archevêque de Montréal, Duhamel, archevêque d'Ottawa, Laféche, évêque de Trois-Rivières, Blais, évêque de Rimouski, Labrecque, évêque de Chicoutimi, Emard, évêque de Valleyfield, Marois, représentant l'archevêque de Québec, M. le chanoine Dumais, représentant l'évêque de St-Hyacinthe, W. Labbé Suor, V. G., représentant l'évêque de Nicolet, M. l'abbé Roy, représentant l'évêque de Sherbrooke, les honorables MM. Masson, Oulmet, Jetté, Archambault, Langelier, Chapais, MM. Crépeau, Leprohon, Gray et P. S. Murphy.

Nous sommes en pleine crise éducationnelle, et nous ne savons pas ce qu'il faut le conseil—attendu que ses séances sont privées.

L'opinion est tellement désireuse d'obtenir la publicité des délibérations, que l'on parle de requêtes qui seraient

présentées au conseil, afin qu'il se réunisse en public.

On ne peut défendre le gouvernement, on accuse M. Laurier!

Nous engageons nos amis à se concerter en vue d'un prochain appel au peuple.

Que partout ils pratiquent à l'endroit des conservateurs la politique de conciliation que M. Laurier prêche dans toutes les réunions où il porte la parole.

Il accueille à bras ouverts ceux de nos adversaires qui ont perdu confiance dans leurs chefs.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

Nous les engageons à nous aider à débarrasser le pays du triste gouvernement dont l'impopularité et la mauvaise foi sont une source de si graves périls pour les citoyens.

Nous invitons à la réflexion les conservateurs honnêtes et consciencieux. Il nous semble qu'il ne leur est plus permis de se laisser dupes par les exploités que les circonstances ont placés à la tête de leur parti.

M. EDGAR

S'il y a, dans l'arène politique, un député anglais qui soit essentiellement et en toutes circonstances, sympathique à notre race et à nos idées, c'est bien M. J. Edgar. Nous n'avons jamais un ami plus fidèle et en même temps plus éclairé. Que de préjugés, à notre endroit, il a dissipés! A combien d'accusations du torisme contre nous il a répondu. Il a, le premier, pris corps à corps l'Association protestante. Et bien! la presse conservatrice française s'est mise à jeter l'injure à M. Edgar. Le prétexte est une chanson, publiée il y a quelque temps déjà, intitulée "Ontario, Ontario", dont elle attribue la paternité à M. Edgar. La lettre suivante réduira, au silence les dilapidateurs :

"Toronto, 14 sept. 1895.
J. D. Edgar, Esq., M. P.
Cher M. Edgar.

Aussi longtemps que l'accusation portée contre vous d'être l'auteur de "Ontario, Ontario" n'a été qu'une plaisanterie politique, vous avez pu y répondre en en riant de bon cœur. Mais du moment que la presse conservatrice de

Québec semble disposée à en faire une affaire sérieuse, le crois que vous devriez faire connaître que c'est moi qui méritais les louanges ou les censures qui s'attachent à la chanson en question. Quand vous direz à nos excellents frères de cette Province que j'ai écrit cette ballade, veuillez leur assurer que je ne l'aurais pas écrite si j'eusse cru qu'elle était destinée à attirer l'attention et à blesser leurs sentiments. Tout en croyant qu'elle était en accord avec les faits du moment, et en conséquence propre à faire du bien, il n'y a rien à regretter en voulant de vieilles questions, heureusement réglées depuis longtemps.

Tout à vous,
J. W. Buxton.

Les alliés français de l'arrogance ontarien ont évidemment compris la tâche d'éloigner de nous, par la calomnie, les hommes politiques jusqu'ici bien disposés à notre égard. Nous pouvons toutefois nous en consoler en ce que ces dilapidateurs ne représentent rien autre chose que les pitoyables personnalités de ceux dont ils sont les instruments.

Que feront-ils?

On prédit la nomination de M. Girard au poste de juge de la Cour Suprême.

La nomination de M. Robert White à la charge de collecteur des douanes à Montréal.

La nomination de M. A. W. Ross à la position de maître de poste de Winnipeg.

Jaques-Cartier, Cardwell et Hissac, sont des comtes aussi tory que Westmoreland.

Le gouvernement ferait un suprême effort pour les garder tous trois. Puis, il convoquerait le parlement, et tribuierait plusieurs millions en subsides de chemins de fer et autres—et dissolvent les chambres.

Les ministres changent si souvent d'avis, qu'il est difficile de savoir à quelle décision finale ils en viendront d'ici à quelques jours.

LE GOUVERNEMENT de Québec

Le gouvernement de Québec poursuivait, il y a quelques jours, la ville de Montréal pour \$300,000—en recouvrement de sommes qu'il prétendait être dues en rapport avec les amendes imposées par le recorder.

Cette procédure a eu un mauvais effet dans la division Centre, où une élection doit avoir bientôt lieu.

Voie, le gouvernement signifie au maire qu'il n'ira pas plus loin!

C'est ainsi que se fait la politique dans cette province.

Avec quoi M. Tallon combat-il son défit?

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

—L'hon. M. Angers est entré en société avec Messieurs Desjardins et Golin, avocats. La nouvelle société s'appelle "Angers, Desjardins et Golin", et a ses bureaux Au 30 rue St-Jacques. La famille Coati-Angers est encore à Ottawa.

L'UNION ALLET

Et le 25ème anniversaire de la prise de Rome

Les zouaves Canadiens n'ont pas voulu que cet anniversaire se passât sans faire entendre une fois de plus leurs protestations contre l'attentat dont le chef de la Catholicité a été la victime le 20 septembre 1870. Les documents suivants, que nos abonnés liront avec plaisir, parlent d'eux-mêmes :

"Montréal, 5 sept. 1890.
"A monsieur le général baron de Charette."
"Mon général,

"En suite à votre lettre, l'Union Allet dont je suis le président, m'a chargé de vous remettre une adresse de protestation contre la sacrilège invasion de Rome. Nous vous prions, mon général, de vouloir bien la faire tenir au Saint-Père comme preuve de l'attachement inaltérable, du dévouement absolu, de l'amour filial de ses zouaves canadiens.

"Nous avons la joie de vous annoncer, à vous qui personifiez notre régiment, que nous avons voulu élever un monument durable, et de notre fidélité au Pape, et de notre affection au régiment. Suivant l'exemple que vous, mon général, vous nous avez tracé, nous avons édifié par souscriptions "zouavesques", une chapelle au Sacré-Coeur dans la cathédrale nouvelle de Montréal, sur le tombeau de Mgr Bourget, inspirateur du mouvement canadien vers Rome.

"L'inauguration de cette attestation de notre foi, où nous avons consacré les phases de nos campagnes, et où sont déposés les souvenirs de notre service militaire, aura lieu précisément le jour du 20ème anniversaire de la prise de Rome, et ce à titre de protestation solennelle et perpétuelle des Zouaves Canadiens, et du Canada, S. G. Mgr l'archevêque de Montréal ayant résolu de pontifier lui-même à cette occasion.

"Ce qui précède vous dira, mon général, que nous sommes avec vous, et tout le régiment autour de vous, en ce jour mémorable du 20 septembre, comme aussi, nos enfants et nous, nous attendons l'ordre que les circonstances vous suggéreront de nous donner.

Recevez, mon général, le vœu prie, avec l'hommage de mon dévouement et celui de mes camarades, mon profond respect.

"Le président de l'Union Allet.
"Signé B. A. T. de MONTIGNY,
"Chevalier de l'ordre militaire de Pie IX."

"A Sa Sainteté Léon XIII, Pape glorieusement régnant.

"Très Saint Père.

"Violamment arrachés de Rome, en 1870, avec tous leurs compagnons d'armes, par la révolution sectaire, les Zouaves Pontificaux Canadiens ont voulu continuer, autant qu'il leur était possible, l'œuvre à laquelle ils s'étaient voués.

"Ils se sont immédiatement organisés en association, afin de mieux maintenir parmi eux et de mieux cultiver au milieu de leurs concitoyens, l'esprit d'unité et de dévouement au Saint-Siège, qui était celui de leur régiment.

"Toujours soumis à leurs chefs hiérarchiques, ils se sont constamment tenus prêts à répondre à leur premier appel.

"Dans toutes les occasions favorables, à chacune de leurs réunions générales, les Zouaves Canadiens ont protesté hautement contre l'inique et sacrilège spoliation du patrimoine de saint Pierre. Le journal organe de leur association est rempli de protestations et de leurs assurances de ferveur au Vicaire de Jésus-Christ.

"Mais un quart de siècle s'est écoulé depuis que s'est accompli l'odieux attentat contre le Père commun des fidèles, et les anciens souscripteurs s'apprêtent à célébrer oraison et l'impudement le 25ème anniversaire de leur meurtre.

"Devant cette arrogance des ennemis de la Papauté, les Zouaves Canadiens résolurent leurs supplications pour obtenir de Notre Seigneur la cessation des maux qui affligent la sainte Eglise.

"Dès ce but, et pour donner à leurs protestations sans cesse renouvelées un caractère de manifestation permanente, ils ont pris à leur charge l'installation et la décoration d'une des chapelles de la cathédrale de Montréal.

"Cette chapelle commémorative dédiée au Sacré-Coeur de Jésus, et rappelant par son orientation et les souvenirs qu'elle renferme la part que le Canada français ethnique a prise à la défense du pouvoir temporel du Pape, sera inaugurée le 20 septembre 1890.

"En cette occasion solennelle, les Zouaves pontificaux canadiens renouvelleront publiquement, dans une grande cérémonie religieuse présidée par leur vénéré archevêque, leur protestation contre l'attentat impie qui a livré la Vierge Eternelle aux mains des sécularistes et des révolutionnaires.

"Ils témoignent en même temps, une fois de plus, de leur dévouement au Pape, constant et inébranlable à la personne et aux droits sacrés et inaliénables, du chef auguste de la chrétienté.

"Ils demandent humblement à

Votre Sainteté qu'il leur soit permis de déposer au pied de Votre Trône, par l'intermédiaire naturel de leur bien-aimé général, l'expression du complet dévouement que les anime à l'égard de Votre Paternité.

"Leur plus douce espérance est que cet acte de filiale soumission et de consolat pour votre cœur attristé, dans ces jours où l'iniquité et l'injustice redoublent d'insolence et de perversité.

"Et prosternés en esprit aux pieds de Votre Sainteté, ils la supplient de les bénir ainsi que leurs concitoyens, comme eux invinciblement attachés au successeur de saint Pierre.

Vive le Pape Pontific et Roi.
LES ZOUAVES PONTIFICAUX CANADIENS
Par leur président.
Montréal, (Canada), 5 sept. 1890.
B. A. T. de MONTIGNY.

A. MARTIN,
Secrétaire.

—M. Frank McCully, avocat, de

Cour criminelle

DEMERS A LA BARRE

Séance du 11 septembre.

A l'ouverture de la séance, Mme Nantel a continué son témoignage.

Durant la nuit du meurtre, dit-elle, Jean de laqueuse, à St-Henri, a été arrêté. Le jeudi matin, elle a circulé de nouveau. Cet arrêt de Jean est opéré sans avis préalable.

Le grand comble Bissonnette est de une paire de ciseaux qui lui a été remis par le docteur Johnston, en lui et de la machine à coudre de Mme Demers. Il montre aussi au jury la robe bleue à pois blancs.

Mme Nantel ne peut reconnaître, car elle ne la vit que sur la machine à coudre, en passant. Quand l'entrepreneur de pompes funèbres, M. Ritchie, est entré, elle était sortie.

Une sur de Demers lui a donné le drap et le convulsié taché de sang qu'elle a lavé chez elle, le reste du linge, y compris un tour de lit blanc, lui a aussi été remis par la sœur du prisonnier.

Un tour de lit a été trouvé par le grand comble Bissonnette chez Demers, après l'enquête préliminaire. Le chef Massy n'avait pu le découvrir auparavant.

Mme Nantel ne reconnaît pas cette pièce d'étoffe. C'est un linge qui entourait la paillasse qu'elle a lavé.

Quand Demers est revenu de St-Charles, celui-ci lui a dit qu'il était parti à six heures, le jour du crime, et que son lait n'était pas encore arrivé.

Puis il lui a offert le contenu de sa paillasse, qu'elle a refusé.

Demers lui a ensuite demandé : — Vous savez comment nous étions dans notre ménage, n'est-ce pas ?

Et le témoin lui a répondu qu'elle n'en connaissait rien.

A ce moment-là, le chef de police Massy est arrivé, et l'accusé a cessé la conversation.

Transquestionné par M. Desmarais, le témoin répète que la robe bleue qu'on lui a montrée n'est pas celle qu'elle a vue chez Demers.

Cette dernière était une robe sans taille.

Quand le Rev. M. Descairie est arrivé, il y avait avec elle quatre personnes dans la chambre du crime.

Interrogé par le juge Wurtle, Mme Nantel dit que c'est sur la couchette de l'enfant qu'elle a vu la robe bleue.

à dû être tenue par son assassin au moment du crime. Il n'a pas fait ouvrir la fenêtre de la chambre à coucher. Il lui a semblé qu'un combat avait eu lieu sur le lit.

Répondant à des questions du juge Wurtle, M. Descairie dit que la tête du cadavre se trouvait derrière la porte de la chambre à coucher, au pied du lit.

À la séance de l'après-midi, Mlle Mélo die Deguise est entendue. Son père est le propriétaire de la maison où habitait Demers.

Après l'ouverture de la construction d'une rallonge. Le 13 juin elle a été, avec son père, à la messe de cinq heures.

Le jour et la veille du meurtre on a travaillé à la rallonge. M. Deguise a donné ses ordres à son ouvrier, M. Michel Ducloux.

La construction de la plateforme, M. Ducloux a travaillé le matin du 13. A deux heures il a cessé de travailler, à cause de la pluie.

"D'habitude dit le témoin, on entendait marcher de chez nous dans l'appartement de Demers."

La petite Maria, fille de l'accusé, est partie quel que temps avant le jour du meurtre, avec son oncle, croit-elle.

Quand l'enfant était malade, elle l'entendait crier tous les jours. Le jour du meurtre elle n'a ni vu ni entendu Mme Demers.

Vers huit heures du matin elle est allée dans la rallonge. La dernière fois qu'elle a vu Demers ce matin-là, il était dans son hangar, vers quatre heures et demie.

Il était vêtu d'un pantalon grisâtre, son pantalon de travail, et d'une chemise de couleur. Jamais elle n'avait vu l'accusé levé de si bonne heure et cela lui a paru étrange.

Mlle Deguise ne peut dire combien de temps Demers est resté dans son hangar, mais il y était encore quand, en compagnie de son père, elle est partie pour l'église.

Après la messe, M. Deguise, qui allait voir un de ses fils, a remis à sa fille la clef du magasin où elle est arrivée vers 6 heures moins un quart.

Elle se croit sûre que personne n'est entré dans la maison avant son départ pour l'église ou après son retour. Le soir précédent elle s'est couchée vers 10 heures et demie.

Elle a entendu le bruit de la machine à coudre chez Demers, puis des cris d'enfant. Elle n'a pas connu d'ennemis à Mme Demers.

Interrogée par M. Desmarais, Mlle Deguise dit qu'elle ne connaissait pas Mme Demers avant le 1er mai.

La défunte est allée quelquefois au magasin, c'était une femme très triste et fort peu communicative.

La veille du crime elle était descendue pour chercher un pot Jean. L'eau était arrêtée, mais il y en avait encore assez dans les tuyaux pour approvisionner le rez-de-chaussée.

Le témoin avait contredit sa première déposition relativement à l'heure où elle a entendu le bruit de la machine à coudre, elle dit que le sténographe a dû se tromper en écrivant son témoignage.

RAPPORT DES GRANDS JURÉS

Les grands jurés qui signifièrent depuis le matin ont fait connaître hier, à 4 heures et demie au tribunal des assises, les résultats de leurs délibérations.

travail. Elle n'a pas eu connaissance que personne soit montée dans l'escalier ce matin-là; cependant de 8 heures à 11.30 heures, si quelqu'un était monté elle l'aurait entendu.

Son père et son oncle ont travaillé dans la cour dans la matinée.

Vers midi, Mlle Deguise a été absente pendant une vingtaine de minutes, pour aller rue Atwater, selon son témoignage d'aujourd'hui.

Elle avait dit, à l'enquête préliminaire que son absence avait duré environ trois quarts d'heure.

Quand Mme Nantel est arrivée, le témoin était dans son magasin. Elle a entendu cette femme crier dans l'escalier.

En apprenant que Mme Demers baignait dans son sang, elle a dit : "Jamais je ne croirai cela!"

Elle ne se rappelle pas avoir vu Mlle Sauvé l'après-midi. Or, dans son témoignage précédent, elle avait assuré avoir vu cette dernière vêtue d'une robe bleue.

Son père et son oncle travaillaient à la rallonge. Elle ne peut dire si le pan de cette rallonge est pris ou loin de la chambre à coucher de Demers.

Elle a entendu le bébé crier le 12 au soir, après que la machine à coudre eût cessé de marcher.

Le jeudi, vers une heure, quand Mlle Deguise est revenue de chez sa sœur, l'ouvrier, M. Ducloux, arrivait; elle n'a pas vu son père.

Ce dernier, plus tard, lui a annoncé que Mlle Sauvé lui avait dit : "Mme Demers est couchée avec un homme."

Elle a pensé que c'était une plaisanterie.

Quand elle a appris que cette dernière se mariait elle n'a pas voulu aller à son secours parce qu'elle ne va nulle part.

Demers, souvent, parlait bien fort à sa femme, assure le témoin. Cependant, elle avait dit auparavant que le couple Demers était un ménage tranquille.

Le dernier dimanche, ajouta-t-elle, Mme Demers a crié plusieurs fois : "Aïe! aïe!"

Demers avait l'habitude de boire; elle a entendu la défunte dire à son mari : "Tu ne travailles pas et tu fêles"; c'était au commencement de mai, durant les heures de travail.

Il avait alors mal à une main.

Les soupçons que Demers a fait peser sur M. Deguise n'ont aucune influence sur la déposition du témoin, et elle n'en veut pas à l'accusé.

Elle n'a pas vu la défunte le jeudi matin. Touchette était à son service depuis environ une semaine.

Pendant un an, Cantu peut avoir vu cinq fois Mme Demers. Il est certain qu'il est arrivé chez l'accusé avant 9 heures.

Ovilia Touchette, qui était à l'emploi de Cantu, le 13 juin, dit dans son témoignage qu'il a déposé une pinte de lait sur l'une des premières marches de l'escalier, chez Demers, ce matin-là.

gréable à certaines personnes. C'est avant d'avoir examiné le cadavre que le témoin a dit à M. Descairie, le curé de St-Henri, que la mort de Mme Demers remontait à 3 ou 4 heures.

S'il avait alors examiné le cadavre, il aurait pu dire à peu près combien d'heures remontait le décès de la victime.

Cependant ses auteurs lui ont appris que quand la rigidité existe, la mort remonte de 10 heures à 12 heures. Or, il a constaté que la rigidité du cadavre de Mme Demers était complète.

M. Boucher a vu plusieurs personnes mortes de mort violente, notamment un homme décapé par un train.

Il ne sait pas au juste s'il y avait trois ou quatre ordures sur le lit de Demers quand il est entré dans la chambre à coucher, c'est lui qui a pris un drap pour en couvrir le cadavre.

Il a vu le lait entre les mains de Mme Nantel qui l'avait pris sur l'évier.

Cette dernière a pris l'enfant dans son berceau en sa présence. Le berceau était dans la chambre à coucher.

Quand Mlle Sauvé est entrée chez les sœurs de M. Boucher, elle avait une robe bleue, une collerette blanche et un chapeau blanc.

La jaquette que portait Mme Demers était relevée plus haut que les genoux. Il y avait une large tache de sang sur l'oreiller qui était par terre.

L'oreiller, dans le berceau, était humide de sueur; l'enfant avait très chaud. Il a vu sur l'évier, de la viande enveloppée dans du papier; il ne la pas sentie. Il est resté dans la maison jusque vers 6 heures et demie.

(Suite sur la cinquième page.)

Séance du 13 septembre.

M. LOUIS CANTU, commerçant de bière et jadis laitier, de St-Henri, est interrogé.

Le 13 juin dernier, il a distribué du lait en compagnie de Ovilia Touchette.

Vers 6 heures moins 20 environ, ce dernier a déposé une pinte de lait dans l'escalier de l'appartement Demers.

Il a constaté que la porte de cette escalier n'était jamais fermée à clef. Ce matin-là il n'a pas vu Demers et, d'habitude, il ne le voyait pas d'habitude.

Ordinairement le témoin partait pour tournée vers 5 heures et quart.

Touchette était à son service depuis environ une semaine. Pendant un an, Cantu peut avoir vu cinq fois Mme Demers.

Il est certain qu'il est arrivé chez l'accusé avant 9 heures.

Ovilia Touchette, qui était à l'emploi de Cantu, le 13 juin, dit dans son témoignage qu'il a déposé une pinte de lait sur l'une des premières marches de l'escalier, chez Demers, ce matin-là.

Il avait servi auparavant chez pratiques, depuis le coin des rues Bourget et Notre-Dame, d'où il était parti à 5.20 heures.

Il est arrivé chez Demers vers 6 heures moins 20. Le témoin travaillait depuis trois jours pour Cantu. Il ne se rappelle pas dans quel il a mis le lait de ce client.

Touchette et son patron ont fait depuis le 13 juin, des expériences pour savoir combien de temps il leur fallait pour aller chez Demers, du coin des rues Bourget et Notre-Dame, à la demande du coroner.

M. NAPOLEON BOUCHER, étudiant en médecine, raconte dans quelles circonstances, le 13 juin dernier, il s'est rendu chez Demers Vers 2 heures 15 et 2 heures 20, Mlle Sauvé est arrivée chez ses sœurs, où il se trouvait et a parlé de la mort de madame Demers.

Il est arrivé auprès de cette dernière vers 3 heures moins 20 et, après avoir examiné le cadavre, a dit à M. Descairie, que la mort devait remonter à 3 ou 4 heures.

Il a cra d'abord qu'il s'agissait d'un suicide, mais il s'est vite convaincu qu'un meurtre avait été commis.

M. Boucher a remarqué que le corps était très froid et que la jambe et le bras droit étaient rigides.

Le sang avait une mauvaise odeur. Les plâtres au cou lui ont paru avoir trois pouces de longueur, et le sang qui les couvrait était noir et très sec.

Le chef Massy était avec le témoin quand celui-ci a fait ces constatations. Les persiennes étaient fermées, mais la fenêtre était ouverte.

Quand il est entré dans la chambre à coucher, la porte de cette dernière cachait la tête de la victime. Il est d'avis que les blessures avaient été faites à l'aide d'un instrument tranchant, et que les deux blessures étaient mortelles.

Il a remarqué qu'un seul côté du lit était défait. Il y avait la trace de quatre doigts ensanglantés sur le drap. Tout près de la tête de la défunte était un oreiller ensanglanté.

Il n'y avait pas de sang sur les mains de cette dernière. Il pouvait y avoir une espèce de trois pouces entre le lit et la fenêtre.

Ce même jour, le témoin a vu l'accusé chez lui. Demers est arrivé entre 3 heures 30 et 4 heures.

Il a voulu entrer dans la chambre à coucher, mais le chef de police Massy l'en a empêché.

Le docteur Archambault lui a fait prendre un verre d'eau-de-vie, puis M. Boucher lui a conseillé d'aller se coucher, conseil qui a été suivi.

Interrogé par M. Desmarais, le témoin dit que Demers lui a paru peu surpris en apprenant la mort de sa femme.

Le chef Massy lui a annoncé qu'un accident était arrivé, et on l'a emmené dans le corridor.

M. Boucher n'a pas vu Demers s'approcher de la porte. Il l'a vu pleurer et entendu crier. On essayait de le consoler en lui parlant de ses enfants, mais il répondait : "Cela m'empêche pas que je sois femme et morte."

Pour regarder les blessures, le témoin s'est mis à genoux. Il a constaté qu'il n'y avait aucune tache de sang sur la figure de la victime.

Il s'est mis, pour faire son examen, entre la porte et le cadavre. Ce dernier exhalait une odeur de putréfaction.

Le sang suintait M. Boucher, peut avoir une petite odeur au bout de moins d'une demi-heure, et celle qu'il a sentie provenant du sang.

Une personne debout près du cadavre aurait pu sentir l'odeur en question. Le sang a une odeur particulière qui peut être désa-

grable à certaines personnes. C'est avant d'avoir examiné le cadavre que le témoin a dit à M. Descairie, le curé de St-Henri, que la mort de Mme Demers remontait à 3 ou 4 heures.

S'il avait alors examiné le cadavre, il aurait pu dire à peu près combien d'heures remontait le décès de la victime.

Cependant ses auteurs lui ont appris que quand la rigidité existe, la mort remonte de 10 heures à 12 heures. Or, il a constaté que la rigidité du cadavre de Mme Demers était complète.

M. Boucher a vu plusieurs personnes mortes de mort violente, notamment un homme décapé par un train.

Il ne sait pas au juste s'il y avait trois ou quatre ordures sur le lit de Demers quand il est entré dans la chambre à coucher, c'est lui qui a pris un drap pour en couvrir le cadavre.

Il a vu le lait entre les mains de Mme Nantel qui l'avait pris sur l'évier.

Cette dernière a pris l'enfant dans son berceau en sa présence. Le berceau était dans la chambre à coucher.

Quand Mlle Sauvé est entrée chez les sœurs de M. Boucher, elle avait une robe bleue, une collerette blanche et un chapeau blanc.

La jaquette que portait Mme Demers était relevée plus haut que les genoux. Il y avait une large tache de sang sur l'oreiller qui était par terre.

L'oreiller, dans le berceau, était humide de sueur; l'enfant avait très chaud. Il a vu sur l'évier, de la viande enveloppée dans du papier; il ne la pas sentie. Il est resté dans la maison jusque vers 6 heures et demie.

(Suite sur la cinquième page.)

Séance du 13 septembre.

M. LOUIS CANTU, commerçant de bière et jadis laitier, de St-Henri, est interrogé.

Le 13 juin dernier, il a distribué du lait en compagnie de Ovilia Touchette.

Vers 6 heures moins 20 environ, ce dernier a déposé une pinte de lait dans l'escalier de l'appartement Demers.

Il a constaté que la porte de cette escalier n'était jamais fermée à clef. Ce matin-là il n'a pas vu Demers et, d'habitude, il ne le voyait pas d'habitude.

Ordinairement le témoin partait pour tournée vers 5 heures et quart.

Touchette était à son service depuis environ une semaine. Pendant un an, Cantu peut avoir vu cinq fois Mme Demers.

Il est certain qu'il est arrivé chez l'accusé avant 9 heures.

Ovilia Touchette, qui était à l'emploi de Cantu, le 13 juin, dit dans son témoignage qu'il a déposé une pinte de lait sur l'une des premières marches de l'escalier, chez Demers, ce matin-là.

Il avait servi auparavant chez pratiques, depuis le coin des rues Bourget et Notre-Dame, d'où il était parti à 5.20 heures.

BRULURES par l'eau ou le feu sont immédiatement soulagées par le Perry Davis' PAIN KILLER. Il enlève le feu, réduit l'inflammation et empêche l'enflure, c'est le remède le plus prompt et le plus efficace connu. Gardez le auprès de vous.

MOULANGES et pierres a moulange renommées. Fabrication soignée. Médaille de bronze LONDRES (Angleterre), 1886. Diplôme Montréal 1891. Mouvements exceptionnels. MOULANGES SUPERIEURES à avoine, à blé et à batarde. PIERRS MEULIERES DE FRANCE. ARTICLES DE MEUNERIE EN GENERAL. Compagnie Chinie, QUEBEC.

LA VALEUR INTRINSEQUE Des allumettes de E. B. EDDY, expérimentées par des milliers de personnes, et que votre pere et votre grand'pere employaient, est aujourd'hui reconnue de l'Atlantique au Pacifique. Ces ALLUMETTES sont les SEULES RECOMMANDABLES.

Chemin de fer de Quebec et du Lac St-Jean LA NOUVELLE ROUTE CONDUIRANT AU CEBLERE SAUVEURAY TERRES A BLE BON CLIMAT, BON BOIS, EXCELLENTE EAU. Liste de terres disponibles avec prix et détails.

Chance Exceptionnelle! Pour l'ouverture des classes, nous offrons Aux étudiants, écoliers et au public en général durant les mois de septembre et octobre un set complet d'articles pour la toilette, comprenant: 10 Une BROSSA A CHEVEUX, importée de la maison Dupont, de Paris, et portant la signature de cette maison... 20 Un PEIGNE EN VULCANITE, garanti inusable, venant d'Allemagne... 30 Un PEIGNE FIN en vulcanite, de la même maison... 40 UNE EPONGE DE GRECE, bonne qualité... 50 SAVON ANGLAIS de "Pears"... 60 Une bouteille de "JUBA A DENTS", bouchon en métal breveté... 70 Une boîte de COLI-CREAM, marqué "Dermatone"... 80 UN BALAI POUR HARDES... Valeur totale... \$2.00

LES CHARS URBAINS LE DIMANCHE A l'Assemblée du conseil du travail à Ottawa la question des chars urbains a été prise en considération. Les délégués McDonald et Patterson ont présenté une motion pour faire nommer un comité qui demanderait au conseil de ville qu'un règlement pour faire circuler les chars urbains le dimanche fut soumis au vote populaire.

BROMA PUISSANT TONIQUE qui donne FORCE, VIGUEUR, EMBON-POINT. Qui guérit la DÉPRESSION NERVEUSE, FAIBLESSA, TUBERCULOSE, CONSUMPTION, DYSPÉPSIE, TROUBLES DE L'ESTOMAC, DU FOIE et DES REINS.

INCENDIE A LA MANUFACTURE WATSON, POSTER ET CIE, RUE DES SOEURS GRISIES Un incendie considérable a eu lieu la semaine dernière à la manufacture de MM. Watson, Foster et Cie, 86 et 88 rue des Soeurs Grises. A l'arrivée des pompiers, tout le sous-basement de l'établissement était en flammes.

DRAMATIQUE SOIREE DE MARIAGE Les journaux de Gers rapportent qu'un assassinat a été commis au lieu dit de Mestreguillien, commune de Terran, entre 9 et 10 heures du soir.

LA SANTE POUR LE SEXE COMPOUND FAIBLE LA SANTE SEXE -- FAIBLE. C'est là le message d'espérance pour chaque femme affligée et souffrante en Canada. Les Mères (Can) Véritable Compound est le seul spécifique pour les maux particuliers aux femmes qui peuvent opérer et opérer la guérison.

GRATIS UNE VRAIE MONTRE ELGIN. \$9.25. Pour votre montre de poche ou votre montre de table, nous avons une montre Elgin à vendre à un prix exceptionnel. Les montres sont de la manufacture Elgin et sont garanties pour 10 ans.

LA SANTE POUR LE SEXE COMPOUND FAIBLE LA SANTE SEXE -- FAIBLE. C'est là le message d'espérance pour chaque femme affligée et souffrante en Canada. Les Mères (Can) Véritable Compound est le seul spécifique pour les maux particuliers aux femmes qui peuvent opérer et opérer la guérison.

MONTRÉAL, 21 SEPTEMBRE '95

COUR CRIMINELLE

(Suite de la deuxième page.)

PROCES DEMERS

Rapport des grands jurés

Séance du 14 septembre.

Le grand jury a reconnu comme

indépendamment des accusations suivantes :

John Beiser, Henry Cassel, Isaac

William Thomas, Adolphe Sa-

ndré, incendie criminel chez M. Na-

poléon Rhéaume, le 29 février 1892.

John Beiser, Henry Cassel, Isaac

Davis, William Thomas, Adolphe Sa-

ndré, incendie criminel chez M. Jos-

phat, le 21 décembre 1892.

John Beiser, Henry Cassel, Isaac

Davis, William Thomas, Lewis Law-

son, incendie criminel chez M. De-

lisle, le 2 novembre 1894.

John Beiser, Henry Cassel, Isaac

Davis, William Thomas, incendie

criminel chez Joseph Ward, le 26 mai

1895.

John Beiser, Henry Cassel, Isaac

Davis, William Thomas et Edwin

Richardson, incendie criminel dans

un magasin appartenant aux Sœurs

Grass, le 11 février 1893.

John Beiser, Henry Cassel, Isaac

Davis, William Thomas et George

Payer, incendie criminel chez M. A.

Trudeau, le 2 août 1891.

John Beiser, Henry Cassel, Isaac

Davis et William Thomas, incendie

criminel chez Mme Lewis Saunders, le

7 janvier 1893.

Le principal témoin dans ces causes

est le détective Silas H. Carpenter.

MM. J. N. Greenhields et James

Cookshaw défendent Isaac Davis.

Dans la cause de Daniel McEvers

et J. H. Michaud, accusés d'avoir tenu

un magasin de jeux les grands jurés

ont décidé que l'accusation n'était pas

fondée, et ils se sont plaints d'un article

de "Herald" dans lequel il était dit

qu'un acte d'accusation de M. Allen

Hamilton contre une prétendue mai-

son de jeux avait été répété parce que

cette maison était fréquentée par des

jeux importants.

Dans son rapport, le grand jury

recommande l'adoption d'une loi rela-

tive aux bicyclettes; il parle de l'as-

surance sur la vie des enfants et les

vestes à crédit pour lesquelles il

demande aussi des lois. Il recommande

l'abolition du marché Bonsecours,

l'agrandissement ou la reconstruction

de la prison et complimente M. Vallée,

le condamné la prison des femmes,

la direction de cette prison et de l'as-

surance de la Longue-Pointe ont été

grands éloges et le docteur Villeneuve

regardé particulièrement des compli-

ments. Les hôpitaux privés sont con-

damnés et le jury est surpris d'ap-

prendre que le coroner n'a pas de

chemins de fer à niveau, etc.

M. McLennan, au nom de M. A.

Hamilton, a demandé au tribunal que

"Herald" soit poursuivi pour

Dieu, médecin expert du coroner, pro-

fesseur de médecine légale et mentale

à l'Université Laval; Wyatt Johnson,

expert du coroner, agrégé de l'univer-

sité McGill; Dr Draper, médecin

légiste de la ville de Boston; Joseph

L'Espérance, de la faculté de Paris;

Dr Brennan, chirurgien de l'hôpital

Notre-Dame, professeur d'histologie à

l'Université Laval; Dr Girwood, pro-

fesseur à l'Université McGill; Dr Fa-

far, professeur de chimie à l'univer-

sité Laval.

Les médecins pour la défense sont :

Le docteur Joyal, de la rue St De-

nis; le docteur Lamarche, professeur

d'obstétrique à l'Université Laval, chi-

urgien de l'hôpital Notre-Dame et

ancien professeur d'anatomie à l'univer-

sité Laval, directeur de l'Union

Médicale"; le docteur de Martigny,

recteur de la "Clinique".

Hier, le jury de la cause Demers a-

ssisté à l'hôtel Riendeau sous l'œil vi-

gilant de quatre constables, avait pas-

sé une forte mauvaise journée, sans la

courtoisie et la bienveillante sollicitude

du juge Wurtelle.

Ces messieurs du jury ont pu assis-

ter aux offices religieux, les uns à la

prison, sous la conduite des agents,

Dupré, sergent; Boivin et Lanthier,

constables; les autres à l'église pro-

testante du coin des rues Ste Catherine

et des Conseillers, sous la garde des

constables Giroux et Côté.

Après avoir dîné au grand salon du

Riendeau, toujours sous la bienveil-

lance de leurs agents ces messieurs ont

été faire une excursion à Lachine.

A l'office de la prison, Demers et

Gauthier ont assisté à la messe.

Demers a fait avec ferveur et A-

vaire Gauthier a anglois. L'atmosphère

de ce dernier est, paraît-il, pitoyable.

Séance du 17 septembre.

L'agent de police Laparé, de St

Henri, a donné son témoignage ce ma-

tin.

Les recherches auxquelles il s'est li-

vré avec Demers, le mardi suivant le

crime ont amené la découverte d'une

clé dans le tiroir de la machine à

coude. Le jour du meurtre on avait

déjà vainement cherché cette clé que

l'accusé a prétendu avoir laissée dans

la serrure. Avec cette clé on pouvait

ouvrir la porte du dehors et, du de-

hors, la fermer à l'intérieur. Cette clé

est remise au chef de police Massy, a

été ensuite déposée entre les mains du

grand constable Bissonnette. La

maison était sous la garde du frère et

de la sœur du prisonnier. Dans le

poêle il y avait des copeaux intacts et,

dans le cendrier, une certaine quan-

tité de cendre qui a été recueillie par

le témoin.

Demers lui a dit que la viande trou-

vée sur l'évier avait été apportée par

lui pour le déjeuner, et il a déploré

amèrement la mort de sa femme: C'é-

tait un ange, a-t-il dit; nous n'avons

jamais eu de dispute ensemble et elle

me donnait tout ce qu'elle voulait.

Interrogé par M. Desmarais le té-

moin ajoute que, quand il est entré

dans la chambre à coucher, le cadavre

de Mme Demers était sur le lit. Entre

9 et 10 heures du soir il s'est mis à

la recherche d'une arme. Déjà il était

entré un grand nombre de personnes

dans la maison. Il sait que, ce jour-là,

de la viande cuite a été trouvée sous

l'évier et dans le buffet. C'était du

porc frais. Dans le papier, sur l'évier,

il y avait deux morceaux de viande

crue.

Dans la chambre, suspendue à la

porte, M. Laparé a vu une robe bleu-

foncée avec des croissants blancs.

Durant la soirée, il a questionné

Demers. Ce dernier lui a déclaré

qu'il ne soupçonnait personne, pas

même M. Deguisse; qu'il ne croyait

pas que sa femme eût eu un amant, et

qu'il lui avait l'éloge de la défunte.

A minuit et 10 minutes le témoin a

été remplacé par l'agent de police

Ducap.

Le mardi il a accompagné Napoléon

Demers, Oscar Demers et sa sœur, sur

la scène du crime. Le premier, sous sa

surveillance, a empaqueté du linge,

etc. C'est alors que la clé a été décou-

verte. Demers avait une autre clé qui

lui servait à ouvrir la porte. L'agent

de police n'a pas essayé la clé

trouvée dans le tiroir de la machine à

coude sur une autre serrure que celle

de la porte d'entrée.

Le prisonnier lui a annoncé, dans la

soirée, que quand il est parti, le matin,

il avait laissé dans la serrure, à l'inté-

rieur, une clé, et il a ajouté que ce

n'était pas celle que le témoin avait

trouvée. Le même soir une inspec-

tion minutieuse faite dans la maison

n'a donné aucun résultat.

Demers lui a dit aussi qu'il était

resté vers 6 heures moins un quart, le

matin, et que sa femme avait regardé

alors par la fenêtre du milieu de la

chambre à coucher.

Le même jour M. Laparé a reçu

l'ordre de ne laisser rien enlever de

l'appartement de Demers.

Il y avait près du poêle sept ou huit

morceaux de bois. Le témoin n'a pas

constaté si les cendres étaient chaudes

ou froides. Le lait était dans un

grand gobelet en ferblanc. Sur le poêle

se trouvait une serviette ne portant

aucune tache de sang. Sur les poignées

de la porte, plusieurs jours après le

meurtre, il a trouvé du sang.

Quand le témoin est arrivé, le jour

du meurtre, Demers était assis sur un

sofa. Il avait froid et pleurait. M.

Laparé l'a fait coucher parce que le

prisonnier lui semblait dans un état

pitoyable. Le malheureux avait parais-

sement éprouvé une grande peine, et

parlait de sa femme d'une manière que

le témoin a considéré comme naturelle.

C'est sur les poignées de porte du

salon et du passage que des taches de

sang ont été vues. Ces poignées de

porte ont été enlevées par M. Laparé

et le chef Massy, puis remises au doc-

teur Johnson.

Demers n'a pas demandé un témoin

comment sa femme était morte. Il lui

a dit: "Quelle idée a-t-elle eue de se

tuer!"

Une expérience faite en cour, à la

demande du juge, a démontré que,

avec la clé trouvée dans le tiroir de

la machine à coude, il est impossible

d'ouvrir la porte de l'extérieur, quand

elle a été fermée à l'intérieur.

M. Edmond McMahon, coroner, a

succédé à M. Laparé comme témoin,

mais, à peine avait-il ouvert la bouche

que M. Desmarais s'objectait à ce que

le coroner fut entendu dans cette

affaire, en vertu des articles 2687 à

2692 des statuts de la province de

Québec, et 567 et 642 du code criminel,

qui traitent des devoirs des corone-

res. Personne, suivant la loi, ne

peut être poursuivi sur la déposition

d'un coroner, et M. Desmarais

prétend que le résultat de l'enquête du

coroner n'a aucune importance dans

le procès. Un coroner, dit M. Des-

marais, doit se borner à tenir des

enquêtes dans les cas de morts subites

ou mystérieuses, et il n'a pas à remplir

des fonctions de détective. M. Mc-

Mahon a pu obtenir des renseigne-

ments, des confessions en sa qualité

de magistrat, et il ne peut, comme un

citoyen ordinaire, les répéter en cour.

M. Archambault cite, pour combat-

ter l'objection de M. Desmarais, un

jugement du Conseil Privé dans un

cas identique. Le juge Wurtelle dé-

clare que le coroner n'est pas incom-

pétent pour donner son témoignage et,

en conséquence, M. McMahon com-

mence sa déposition.

La question du jour

Avant la politique, la santé. La vé-

ritable question du jour est celle de se

préserver des atteintes du froid et de

l'humidité. Pas de toux, pas de bron-

chite, pas de maux de gorge avec leurs

suites si pernicieuses; tel doit être le

mot d'ordre de chacun. Avec le "Baume

Rhumal" vous guérez vivement si

vous êtes atteints par le mal, et

vous éviterez le mal, si au moins le

refroidissement, vous prénez quelques

dozes de ce précieux remède. Le "Baume

Rhumal" se vend partout 25 cents

le flacon.

Agence au Canada: L. R. Baridon,

1703 rue Ste Catherine; aux Etats-

Unis: L. R. Baridon, Moore, Clinton

County, N. Y.

MORT SUR UN QUAI

Dimanche matin, l'ambulance de

l'hôpital Général était appelée au quai

</

MONTREAL, 21 SEPTEMBRE '95

La question des écoles

Texte du dernier arrêté en conseil

Voici le texte du dernier ordre en conseil passé par le gouvernement fédéral re l'affaire des écoles :

TRADUCTION

Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le 27 juillet 1895.

Le comité du Conseil Privé a étudié une dépêche, en date du 25 juin 1895, du lieutenant-gouverneur du Manitoba, transmettant un mémoire adopté par l'Assemblée législative de cette province, le 19 juin 1895, en réponse à l'ordre révélateur approuvé par Votre Excellence en conseil le 21 mars 1895, au sujet du système scolaire de la province du Manitoba, laquelle dépêche, avec les documents qu'elle transmet, est ci-jointe.

Le comité a aussi étudié un rapport du sous-comité du Conseil Privé au quel les dits mémoires et dépêches avaient été soumis, lequel rapport est aussi ci-joint.

Le comité approuvant le dit rapport, conseille qu'une copie authentique de cette minute et du rapport du sous-comité soit transmise à Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Manitoba pour l'information de son gouvernement.

Le tout respectueusement soumis à l'approbation de Votre Excellence.

(Signé) JOHN McGEAR, Secrétaire du Conseil Privé.

Le sous-comité du Conseil a étudié la dépêche de Sir John Schultz, lieutenant-gouverneur du Manitoba, en date du 25 juin 1895, renfermant :

- 1. Copie d'une communication de l'honorable secrétaire provincial ; 2. Une communication de l'honorable président de l'Assemblée législative du Manitoba ;

3. Un mémoire de l'Assemblée Législative de la province de Manitoba. De ces documents il appert que la législature de la province de Manitoba s'est pas prête à se conformer aux termes de l'ordre révélateur approuvé par Votre Excellence le 21 mars 1895.

Parmi les raisons avancées dans le mémoire de l'Assemblée Législative du Manitoba, touchant l'obésissance aux termes de l'ordre (1) se trouvent les observations suivantes :

"Se conformer aux termes de l'ordre, ce serait rétablir les écoles catholiques séparées sans aucune garantie plus satisfaisante de leur efficacité que celle qui existait avant cette date. On avait reconnu l'inefficacité de ces écoles. Telles qu'elles étaient dirigées par le bureau d'éducation catholique romain, elles ne possédaient pas les qualités d'écoles publiques modernes utiles. La direction, l'administration et les règlements en étaient défectueux. Une forte partie de la population n'aurait pas un meilleur mode d'éducation, il en résultait que beaucoup de personnes grandissent illettrées. On n'a pas, que nous sachions, essayé de défendre ces écoles sur leur propre mérite, et nous ne connaissons pas de raison valable qui puisse légitimer l'emploi des fonds publics pour leur soutien."

Après avoir exposé ces difficultés le mémoire ajoute :

"Nous sommes donc forcés de déclarer respectueusement à Votre Excellence en Conseil que nous ne pouvons pas accepter la responsabilité de mettre à exécution les termes de l'ordre révélateur."

Après avoir examiné d'autres phases du système scolaire qui existait naguère dans la province du Manitoba et de celui qui existe actuellement, le mémoire ajoute :

"Nous croyons que Son Excellence en Conseil n'aurait pas les moyens de se former un jugement exact sur l'effet que produirait dans la province les changements indiqués dans l'ordre révélateur."

Le sous-comité désire appeler l'attention toute spéciale sur le passage suivant du dit mémoire :

"Nous soumissions respectueusement à Votre Excellence en conseil que toutes les considérations qui précèdent demandent à être pesées avec grand soin et obligent d'agir de façon à mettre le pays à l'abri des complications irritantes. Nous croyons aussi à propos d'appeler votre attention sur le fait qu'il ne s'est écoulé que quelques mois depuis la dernière décision du comité judiciaire du Conseil Privé sur le sujet."

Reconnaissant entièrement l'importance des questions soulevées dans les passages ci-dessus cités, le sous-comité a été respectueusement de l'avis que le gouvernement de Votre Excellence profite de l'invitation à une plus ample discussion de la question s'exprime le mémoire, et que l'attention des autorités provinciales de Manitoba soit appelée sur certaines considérations que font naître les extraits qui précèdent.

Personne ne le nie, dans l'intérêt de tout le monde, les questions touchant l'éducation devraient être exclusivement réglées, si cela est possible, par la législature locale. A tous les points de vue, selon la manière de voir du sous-comité, cette ligne de conduite doit être préférée ; et avec l'espoir que cette ligne de conduite sera finalement suivie, le sous-comité a maintenant l'honneur de recommander que Votre Excellence veuille bien insister auprès du gouvernement de Manitoba sur les observations additionnelles qui suivent qu'on peut faire valoir au sujet et de l'ordre révélateur.

L'ordre révélateur, joint à la réponse du gouvernement manitobain, a été conféré à la législature fédérale une juridiction complète dans l'espace ; mais il ne s'en suit aucunement que le gouvernement fédéral ait le devoir d'exiger que, pour être mutuellement satisfaisante, la législation provinciale se conforme aux termes précis de cet

ordre. Il faut espérer, toutefois, que les autorités locales adopteront un moyen terme, afin que l'intervention fédérale ne soit pas nécessaire.

En vue d'un arrangement sur cette base, il paraît désirable de savoir, au moyen de négociations amicales, quels amendements on peut s'attendre à voir la législature manitobaine faire aux actes des écoles publiques dans le sens des principaux desirs de la minorité.

Le sous-comité croit que la législature locale pourrait s'attacher à connaître les opinions religieuses et les droits qui ont été reconnus par le jugement du comité judiciaire du Conseil Privé impérial, sans nuire à l'efficacité, à la bonne direction, à l'administration et aux règlements des écoles publiques.

C'est dans le dessein d'effectuer quelque changement de cette nature dans le système scolaire du Manitoba que le sous-comité désire que l'on obtienne du gouvernement du Manitoba une déclaration de ses intentions. C'est pour atteindre ce but qu'à la dernière session du parlement fédéral le gouvernement canadien a fait la déclaration suivante :

"Quoiqu'il puisse y avoir divergence d'opinion sur la signification exacte de la réponse, en question, le gouvernement croit qu'elle peut être interprétée comme donnant quelque espoir d'un règlement amical de la question des écoles du Manitoba, lequel règlement d'initiative pourrait venir du gouvernement et de la législature du Manitoba ; et le gouvernement du Dominion ne veut prendre aucune action qui pourrait être interprétée comme prévenant ou empêchant une solution amicale."

Le gouvernement a aussi considéré les difficultés à rencontrer en préparant et en arrêtant aux dernières heures de la session une législation sur une question aussi importante et aussi compliquée.

Le gouvernement a en conséquence décidé de ne pas demander au parlement de légiférer sur cette question pendant la présente session.

Un message sera envoyé immédiatement au gouvernement du Manitoba sur ce sujet, en vue de s'assurer s'il est disposé à faire un arrangement raisonnablement satisfaisant pour la minorité de cette province sans nécessiter l'intervention du parlement fédéral.

Une session du parlement actuel sera convoquée pour pas plus tard que le premier jeudi de janvier prochain. Si, à cette date, le gouvernement du Manitoba n'a pas fait un arrangement satisfaisant pour remédier aux griefs de la minorité, le gouvernement du Canada sera prêt, à la prochaine session du parlement qui sera convoquée comme il est dit plus haut, à présenter et à soutenir une législation qui remédiera dans une mesure suffisante aux griefs de la dite minorité, basée sur le jugement du Conseil Privé, et l'ordre révélateur du 21 mars 1895."

Le sous-comité a donc l'honneur de recommander que Votre Excellence veuille bien communiquer avec le gouvernement du Manitoba, par l'entremise du lieutenant-gouverneur de cette province afin de connaître la nature des amendements aux actes scolaires de cette province que les autorités locales manitobaines seront disposées à soutenir, et afin de savoir s'il est possible de conclure avec le gouvernement manitobain un arrangement qui rendra inutile l'intervention du gouvernement fédéral dans cette question.

J'ai été guéri de fortes douleurs dans le dos, après six ans de souffrances par le LINIMENT MINARD.

Deux Rivières, N.-E. ROBERT ROSA.

J'ai été guéri de la diphtérie par le LINIMENT MINARD.

Antigonish. JOHN A. FORLEY.

J'ai été guéri de contraction des muscles par le LINIMENT MINARD.

Dalhousie. MEX RICHARD SAUNDERS.

LA PECHE AU MENU FRETIN

Ce qu'en pense M. Joseph Riendeau

M. Joseph Riendeau, propriétaire de l'hôtel de ce nom, est revenu de sa tournée officielle, à la demande du département de la marine et des pêcheries de la Baie St-François et Lavaltrie. M. Riendeau était accompagné du surintendant Denis Shooner et de l'inspecteur John Allan du club de pêche et de chasse de Montréal. Les plaintes qu'il a faites au gouvernement au sujet de la pêche au menu fretin ont été soutenues par les deux inspecteurs, qui l'accompagnèrent, et M. Shooner a saisi quinze poissons dans la baie St-François. "Nous aurions pu en saisir plusieurs autres, ajoute M. Riendeau, mais nous n'avions pas assez de temps à notre disposition ; mais dans tous les cas, la saisie que nous avons faite, est suffisante pour convaincre le gouvernement que mes plaintes étaient bien fondées. Il y a un fait à remarquer : c'est que dans la baie de Lavaltrie tous les poissons avaient été enlevés. On s'attendait à notre visite. Toutes ces seines possèdent des mailles trop étroites pour permettre au poisson, qui n'est pas mangeable, de s'échapper. Il y a encore ceci : les pêcheurs dans les environs ont l'habitude de faire tremper leurs seines dans du godron afin de les préserver. Cette substance est fatale au poisson, et l'on s'en sert tellement que l'eau en est recouverte sur une espace de plusieurs arpents. Le poisson empoisonné par cette préparation de godron n'est pas bon à manger, et de cette façon il existe un danger pour la santé publique à part du fait que le poisson est détruit inutilement. Le même état de choses existe dans le district de Richelieu, et j'ai envoyé un rapport à ce sujet au parlement, lui demandant d'y remédier au plus tôt. Si cet état de choses se continue, nous serons obligés de nous approvisionner sur le marché américain."

LA REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières (soit 1895)

Une favorite à la cour de Russie ; Les Mores à Séville ; Robert-Louis Stevenson ; Le vieux serviteur ; Le Louvre historique ; Paradoxal ; Correspondance d'Orient, correspondance de Belgique, correspondance d'Italie, correspondance d'Amérique, correspondance d'Allemagne, Revue de l'architecture et des travaux publics, Les livres, Chronique musicale, Les théâtres, Bulletin économique et financier.

LA NOUVELLE REVUE

Livraison du 1er septembre 1895

Sommaire.—X..., 18 août 1870, Bataille de Saint-Privat ; M. Henri Rochefort, Lettres d'un condamné (2e partie) ; M. Georges Hugo, Souvenirs d'un matelot (2e et dernière partie) ; M. Anselme Lichtenberger, Les Procureurs du socialisme au XVIIIe siècle ; M. Antony Blondel, Le Partage (2e partie) ; M. Antoine Albalat, L'avenir de la critique ; M. J. H. Rosny, Une conspiration ; Général Kéréchet, La réunion des Eglises ; Mms Juliette Adam, Lettres sur la politique extérieure.

LA REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières (soit 1895)

Une favorite à la cour de Russie ; Les Mores à Séville ; Robert-Louis Stevenson ; Le vieux serviteur ; Le Louvre historique ; Paradoxal ; Correspondance d'Orient, correspondance de Belgique, correspondance d'Italie, correspondance d'Amérique, correspondance d'Allemagne, Revue de l'architecture et des travaux publics, Les livres, Chronique musicale, Les théâtres, Bulletin économique et financier.

LA REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières (soit 1895)

Une favorite à la cour de Russie ; Les Mores à Séville ; Robert-Louis Stevenson ; Le vieux serviteur ; Le Louvre historique ; Paradoxal ; Correspondance d'Orient, correspondance de Belgique, correspondance d'Italie, correspondance d'Amérique, correspondance d'Allemagne, Revue de l'architecture et des travaux publics, Les livres, Chronique musicale, Les théâtres, Bulletin économique et financier.

LA REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières (soit 1895)

Une favorite à la cour de Russie ; Les Mores à Séville ; Robert-Louis Stevenson ; Le vieux serviteur ; Le Louvre historique ; Paradoxal ; Correspondance d'Orient, correspondance de Belgique, correspondance d'Italie, correspondance d'Amérique, correspondance d'Allemagne, Revue de l'architecture et des travaux publics, Les livres, Chronique musicale, Les théâtres, Bulletin économique et financier.

VARIETES

L'héritier de la couronne d'Angleterre à table

Si l'on en croit une correspondance adressée de Londres à l'un de nos confrères, le prince de Galles est le plus populaire des présidents de banquets. Un dîner de charité donné sous ses auspices est invariablement un succès à tous les points de vue. Le prince mange peu, et il a en aversion les repas trop prolongés.

C'est pourquoi, lorsqu'il préside un banquet, il exige qu'il ne dure pas plus d'une heure et il n'autorise que trois toasts. Tous les arrangements du dîner, y compris le menu, lui sont soumis à l'avance.

Les garçons n'approchent pas du royal président, qui est servi par deux de ses propres valets de pied en habit de soirée, et par un page en habit noir, avec gilet blanc.

Des plats spéciaux sont préparés pour le prince, qui fait apporter deux bouteilles de son propre vin de Champagne, ainsi que les cigares qu'il consomme. Il improvise toujours ses discours, bien qu'il apporte avec lui quelques notes écrites au crayon.

La population de la France

"L'Annuaire statistique de la France", que vient de faire paraître le ministère du commerce, nous fournit de curieux détails sur la population de la France, qui est de 38,133,385 habitants et se trouve ainsi répartie : sexe masculin, 18,932,354 ; sexe féminin, 19,201,031.

Il existe 10,242,373 garçons, 7,640,305 hommes mariés, 1,032,650 veufs et 16,076 divorcés.

La France compte 9,463,657 filles, 7,656,878 femmes mariées, 2,060,778 veuves et 19,917 divorcées.

Ecriture droite et écriture penchée

Une récente communication du docteur Javal à l'Académie de médecine, à Paris, a remis sur le tapis la question de l'écriture droite substituée, dans les écoles, à l'écriture penchée, qui prédisposait, paraît-il, les enfants à la myopie et à la scoliose, autrement dit à la déviation de la colonne vertébrale.

Le Danemark, l'Allemagne et l'Autriche ont déjà reconnu les bons effets de l'écriture droite, et une décision ministérielle, il y a deux ans, la rendit même valable aux examens du certificat d'études et du brevet de capacité.

Mais l'écriture penchée a sur l'écriture droite l'avantage d'une plus grande rapidité d'exécution, et c'est une raison qui s'opposera longtemps encore, on doit le craindre, à ce que la seconde soit généralement adoptée.

Mais l'écriture penchée a sur l'écriture droite l'avantage d'une plus grande rapidité d'exécution, et c'est une raison qui s'opposera longtemps encore, on doit le craindre, à ce que la seconde soit généralement adoptée.

EN LIBERTÉ

Une honne s'échappe du Parc Sohmer

La partie Est de Montréal s'est réveillée en émoi, vendredi au soir dernier, vers onze heures en apprenant qu'une des honnes du Parc Sohmer s'était échappée et parcourait les rues en liberté.

Une des trois honnes que Mlle Davere fait travailler sur la scène du Parc Sohmer venait de prendre la clef des champs après la représentation.

C'est la coutume lorsque la représentation est terminée et surtout dans les temps froids de faire sortir les lions de la grande cage où ils travaillent pour les enfermer dans une plus petite où ils sont mis à l'abri et au chaud.

Il paraît que les hommes chargés de ce soin négligèrent de fermer soigneusement cette deuxième cage et tout à coup, les gymnastiques Jordans qui démontaient leurs filets furent attirés de se trouver en présence de la honne "Béatrice" qui se promenait sur les traces avec la plus complète insouciance de ce genre humain.

L'airain fut aussitôt donnée et les portes du Parc Sohmer fermées, puis on se mit en quête de la vaillante domptesse pour lui faire rentrer la honne vagabonde à son domicile. Pendant ce temps, la honne s'était dirigée vers la plateforme du rempart et avait sauté dans la rue qui longe le Pacifique et se promenait paisiblement dans la cité. Elle s'élevait à l'horizon par la rue Montcalm, traversa la rue Notre-Dame, passa sous le nez d'un train de motomoteur conduisant un traîneau de la rue Craig, se rendit à la rue Laquedette, pour atteindre le carré Papineau où elle se tapit sous une pile de bois dans le cloz de l'échevin Robert.

Inutile de dire qu'on ne restait pas inactif au Parc Sohmer. Mlle Davere s'armant d'une solide cravache et d'une corde non moins solide, s'était lancée à la poursuite de son indifère. Laisant loin derrière et complètement dérangés les aides qui avaient tenté, de la suivre, elle arriva bientôt au repaire de la honne fugitive au cou de laquelle elle passa solidement un noue coulant du chanvre le plus solide, et elle attendit en patience l'arrivée du sexe fort dont elle ne put s'empêcher de railler d'un joyeux éclat de rire la mine déconfite, penaud et pousseur.

Une cage fut amenée en toute hâte et la reine des forêts fut de nouveau enfermée dans un cage de fer et ramenée au Parc Sohmer.

POUR SAUVER UNE VIE

Un journal de George, Cal., publiait dernièrement le récit qu'un petit garçon de douze ans qui avait été quérir un médecin à douze milles de chez lui et ayant fait ce trajet à cheval, et cela afin de sauver la vie de sa mère qui était en proie à d'affreuses coliques. Il ne put trouver un médecin, mais un droguiste compatriote lui donna une bouteille d'un certain remède et lui dit de se hâter à s'en retourner. Le courageux enfant retourna chez lui, donna le remède et perdit connaissance, étant épuisé par la fatigue. Ce remède guérit la mère aussi bien que l'enfant. Il n'est pas nécessaire de dire que ce précieux remède était du PAIX KILLER DE PERRY DAVIS qui ne faillit jamais de guérir les dérangements d'estomac. 25 cents, prix populaire, pour la nouvelle grande bouteille.

DESASTRE AU HONDURAS

Localités désastées et nombreuses victimes

L'ÉRECTION DU VOLCAN Des secousses de tremblement de terre dans le Honduras se sont fait sentir la semaine dernière elles ont duré toute la journée et toute la nuit de dimanche, causant par intervalles des dégâts énormes et une grande frayeur aux habitants de la ville et de ses environs.

Lundi dernier la ville de Teagueipa contenait 3,500 personnes des villages environnants qui étaient venus s'y réfugier. Dans la nuit de lundi des flammes ont apparu sur différents points vers le nord-ouest. Ces flammes s'élevaient à une grande hauteur.

Mardi les secousses ont cessé et les gens réfugiés en cette ville sont retournés dans leurs villages. A neuf heures du soir ce même jour, cependant de forts grondements souterrains se sont fait entendre et peu de temps après, les flammes ont reparu sur le volcan. Ces flammes s'élevaient à plusieurs centaines de pieds.

Les gens des environs pris d'une nouvelle frayeur, sont revenus à la ville. Vers minuit le clocher de l'église s'est écroulé, les débris sont tombés sur les toits de plusieurs maisons voisines dont trois se sont effondrées. Dix-huit personnes ont été tuées et dix-huit blessées.

Les grondements ont durés pendant une heure et demie ; durant ce temps les gens effrayés se précipitaient dans les rues en poussant des cris et des lamentations. Juste avant le lever du jour une autre secousse qui a duré plusieurs minutes a ébranlé toute la ville. Beaucoup de personnes ont été tuées par des quartiers de roches lancés par le volcan et qui retombaient à une grande hauteur d'un comble à la grée. Des volumes considérables de fumée se sont élevés de la montagne dans les airs à une hauteur considérable, et aussitôt après, crépites volaient des flammes, des torrents de lave et une grande quantité de pierres. Peu après mettait le feu aux maisons situées sur la montagne, puis desquelles elle passait. Beaucoup d'animaux surpris par la lave ont péri.

On rapporte qu'à Yotapan 71 maisons sont détruites. Cent cinquante trois cadavres ont été découverts dans cette ville et beaucoup d'autres personnes manquant. A Cayucut, 29 maisons sont complètement détruites et 99 cadavres ont été découverts.

UN REMÈDE MERVEILLEUX

Une jeune dame du comté d'Elgin raconte comment cela lui sauva la vie

Le cas intrigua le médecin de la famille et il dut l'abandonner. Le soulagement vint quand tout espoir était presque perdu.—La saute recouvra encore une fois.

Un "Tilsenburg Observer." M. J. W. Kennedy, qui demeure à la huitième concession du township de Bayham, est un des cultivateurs les plus respectés du township. Dernièrement un représentant de "l'Observer" se rendit chez lui dans le but d'avoir des détails sur le rétablissement de sa fille, Mlle Alice Kennedy, qui avait été longtemps et dangereusement malade, guérie par l'emploi des pilules roses de Dr Williams, après que les médecins eurent échoué. Mlle Kennedy présente actuellement l'apparence d'une jeune femme de vingt ans en bonne santé et active et elle ne porte pas les traces d'avoir eu une maladie qui dérouterait la science médicale. Mlle Kennedy raconte au reporter qu'en l'automne de 1893 elle tomba malade et qu'un médecin fut mandé. Malgré tout ce que firent les médecins son état continua à s'aggraver, elle souffrait de terribles maux de tête, elle devint très pâle, maigrit à vue d'œil et ses membres devinrent froids et enflés. Elle souffrit de grandes douleurs et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté qu'elle pouvait se remuer et, parfois, durant des heures, elle demeurait dans une demi-insensibilité. A la fin, le médecin déclara ne pouvoir rien faire, pour elle et la famille lui demanda si on pouvait donner à la malade des pilules roses de Dr Williams. Il dit qu'il était d'opinion que cela ne lui servirait à rien.

En dépit de cette opinion bien arrêtée, cependant, elle résolut de lui faire l'essai et dès qu'elle eut fini la première boîte, toute la sagesse de cette décision devint manifeste. On remarqua une amélioration et c'est avec joie que Mlle Kennedy continua à prendre des pilules roses jusqu'à ce qu'elle en eut pris quatre boîtes, alors qu'elle se sentit complètement guérie. Elle n'en a pas repris depuis de bonne heure l'essai et l'ancienne maladie n'a pas fait son apparition ; jamais elle n'a été aussi bien de sa vie. Mlle Kennedy dit que, comme résultat de traitements aux pilules roses, elle a gagné 25 livres en pesantur. Peu de temps après avoir commencé l'emploi des pilules roses, le médecin qui l'avait tout d'abord soignée, vint rendre visite et fut beaucoup surpris en voyant la jeune fille et il lui dit de continuer l'emploi des pilules roses, ce qu'elle fit et elle avait produit cette transformation. Le rapport de Mlle Kennedy fut corroboré par son père et sa mère ; tous deux attribuent tout le crédit de sa merveilleuse guérison aux pilules roses de Dr Williams.

Les pilules roses de Dr Williams sont particulièrement précieuses pour les femmes. Elles renouvellent le sang, restaurent les nerfs, et chassent ces maux qui rendent la vie de tant de femmes, vieilles et jeunes, un fardeau, une illusion. Les battements de cœur, les maux de tête nerveux et la prostration nerveuse sont arrêtés rapidement par ce merveilleux remède. Elles sont aussi un spécifique pour les cas d'ataxie locomotrice, paralysie partielle, danse St Guy, sciatique, névralgie, rhumatisme, suites de grippe, etc. Chez les hommes elles opèrent une guérison radicale dans toutes les maladies causées par des excès de travail, inquiétudes, ou excès d'aucuns genres. Elles sont vendues en boîtes, la marque de commerce et l'enveloppe imprimées en encrure rouge, à 50cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50 ; on peut se les procurer chez tous les pharmaciens ou directement par la maille en s'adressant à la Dr Williams Medicine Company, Brockville, Ont., ou Shennectady, N. Y.

ARRÊTE SUR "CAPIAS"

M. E. Frank Moseley, le marchand de cuir qui a fait cession de ses biens avec un passif de \$400,000 environ a été arrêté samedi sur "capias" à la demande de M. Edmund Guerin, agissant au nom de trois maisons de New-York. Les plaintes formulées par les trois marchands sont en substance les mêmes.

M. Moseley est à la veille de disposer, disent les plaignants, ou a disposé de ses propriétés dans le but de frauder ses créanciers.

M. Moseley a été mis en liberté avec cautionnement. L'enquête est commencée. Dans l'intervalle, M. R. A. E. Greenshield est parti pour New-York afin de s'entendre avec les créanciers de M. Moseley.

L'ANNÉE 1900

(Du "Courrier des Etats-Unis")

Une lectrice nous écrit pour nous demander si l'année 1900, qui est divisible par 4, comme toutes les années qui finissent par 100, sera une année bissextile ?

—Non, madame, l'année 1900 se composera de 365 jours, lesquels, nous vous le souhaitons vivement, seront pour vous une suite interrompue de joie et de félicités. A ce point de vue, nous ne regrettons avec vous, madame, qu'elle ne soit point bissextile.

Nous allons essayer de vous éclairer davantage.

Comme une année scolaire se compose de 365 jours, plus une fraction, tous les quatre ans on réunit les quatre fractions, qui font, à très peu de chose près, un jour, et l'on ajoute ce jour au mois de février de la quatrième année, qui est alors dite bissextile.

Toutes les années terminées par cent (cent étant divisible par quatre) devraient donc être bissextiles. Mais pour que ce système donnât des résultats exacts, il faudrait que la terre ait exactement trois cent soixante-cinq jours et quart à achever sa révolution autour du soleil. Malheureusement, pour les astronomes elle met

UN REMÈDE MERVEILLEUX

Une jeune dame du comté d'Elgin raconte comment cela lui sauva la vie

Le cas intrigua le médecin de la famille et il dut l'abandonner. Le soulagement vint quand tout espoir était presque perdu.—La saute recouvra encore une fois.

Un "Tilsenburg Observer." M. J. W. Kennedy, qui demeure à la huitième concession du township de Bayham, est un des cultivateurs les plus respectés du township. Dernièrement un représentant de "l'Observer" se rendit chez lui dans le but d'avoir des détails sur le rétablissement de sa fille, Mlle Alice Kennedy, qui avait été longtemps et dangereusement malade, guérie par l'emploi des pilules roses de Dr Williams, après que les médecins eurent échoué. Mlle Kennedy présente actuellement l'apparence d'une jeune femme de vingt ans en bonne santé et active et elle ne porte pas les traces d'avoir eu une maladie qui dérouterait la science médicale. Mlle Kennedy raconte au reporter qu'en l'automne de 1893 elle tomba malade et qu'un médecin fut mandé. Malgré tout ce que firent les médecins son état continua à s'aggraver, elle souffrait de terribles maux de tête, elle devint très pâle, maigrit à vue d'œil et ses membres devinrent froids et enflés. Elle souffrit de grandes douleurs et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté qu'elle pouvait se remuer et, parfois, durant des heures, elle demeurait dans une demi-insensibilité. A la fin, le médecin déclara ne pouvoir rien faire, pour elle et la famille lui demanda si on pouvait donner à la malade des pilules roses de Dr Williams. Il dit qu'il était d'opinion que cela ne lui servirait à rien.

En dépit de cette opinion bien arrêtée, cependant, elle résolut de lui faire l'essai et dès qu'elle eut fini la première boîte, toute la sagesse de cette décision devint manifeste. On remarqua une amélioration et c'est avec joie que Mlle Kennedy continua à prendre des pilules roses jusqu'à ce qu'elle en eut pris quatre boîtes, alors qu'elle se sentit complètement guérie. Elle n'en a pas repris depuis de bonne heure l'essai et l'ancienne maladie n'a pas fait son apparition ; jamais elle n'a été aussi bien de sa vie. Mlle Kennedy dit que, comme résultat de traitements aux pilules roses, elle a gagné 25 livres en pesantur. Peu de temps après avoir commencé l'emploi des pilules roses, le médecin qui l'avait tout d'abord soignée, vint rendre visite et fut beaucoup surpris en voyant la jeune fille et il lui dit de continuer l'emploi des pilules roses, ce qu'elle fit et elle avait produit cette transformation. Le rapport de Mlle Kennedy fut corroboré par son père et sa mère ; tous deux attribuent tout le crédit de sa merveilleuse guérison aux pilules roses de Dr Williams.

Les pilules roses de Dr Williams sont particulièrement précieuses pour les femmes. Elles renouvellent le sang, restaurent les nerfs, et chassent ces maux qui rendent la vie de tant de femmes, vieilles et jeunes, un fardeau, une illusion. Les battements de cœur, les maux de tête nerveux et la prostration nerveuse sont arrêtés rapidement par ce merveilleux remède. Elles sont aussi un spécifique pour les cas d'ataxie locomotrice, paralysie partielle, danse St Guy, sciatique, névralgie, rhumatisme, suites de grippe, etc. Chez les hommes elles opèrent une guérison radicale dans toutes les maladies causées par des excès de travail, inquiétudes, ou excès d'aucuns genres. Elles sont vendues en boîtes, la marque de commerce et l'enveloppe imprimées en encrure rouge, à 50cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50 ; on peut se les procurer chez tous les pharmaciens ou directement par la maille en s'adressant à la Dr Williams Medicine Company, Brockville, Ont., ou Shennectady, N. Y.

ARRÊTE SUR "CAPIAS"

M. E. Frank Moseley, le marchand de cuir qui a fait cession de ses biens avec un passif de \$400,000 environ a été arrêté samedi sur "capias" à la demande de M. Edmund Guerin, agissant au nom de trois maisons de New-York. Les plaintes formulées par les trois marchands sont en substance les mêmes.

M. Moseley est à la veille de disposer, disent les plaignants, ou a disposé de ses propriétés dans le but de frauder ses créanciers.

M. Moseley a été mis en liberté avec cautionnement. L'enquête est commencée. Dans l'intervalle, M. R. A. E. Greenshield est parti pour New-York afin de s'entendre avec les créanciers de M. Moseley.

L'ANNÉE 1900

(Du "Courrier des Etats-Unis")

Une lectrice nous écrit pour nous demander si l'année 1900, qui est divisible par 4, comme toutes les années qui finissent par 100, sera une année bissextile ?

—Non, madame, l'année 1900 se composera de 365 jours, lesquels, nous vous le souhaitons vivement, seront pour vous une suite interrompue de joie et de félicités. A ce point de vue, nous ne regrettons avec vous, madame, qu'elle ne soit point bissextile.

Nous allons essayer de vous éclairer davantage.

Comme une année scolaire se compose de 365 jours, plus une fraction, tous les quatre ans on réunit les quatre fractions, qui font, à très peu de chose près, un jour, et l'on ajoute ce jour au mois de février de la quatrième année, qui est alors dite bissextile.

Toutes les années terminées par cent (cent étant divisible par quatre) devraient donc être bissextiles. Mais pour que ce système donnât des résultats exacts, il faudrait que la terre ait exactement trois cent soixante-cinq jours et quart à achever sa révolution autour du soleil. Malheureusement, pour les astronomes elle met

UN REMÈDE MERVEILLEUX

Une jeune dame du comté d'Elgin raconte comment cela lui sauva la vie

Le cas intrigua le médecin de la famille et il dut l'abandonner. Le soulagement vint quand tout espoir était presque perdu.—La saute recouvra encore une fois.

Un "Tilsenburg Observer." M. J. W. Kennedy, qui demeure à la huitième concession du township de Bayham, est un des cultivateurs les plus respectés du township. Dernièrement un représentant de "l'Observer" se rendit chez lui dans le but d'avoir des détails sur le rétablissement de sa fille, Mlle

R. LAURIER EN CAMPAGNE

L'hon. M. Laurier était hier de passage à Montréal. Après avoir parlé à St-Anselme, mardi, il est retourné à Québec, d'où il s'est rendu dans notre ville.

Il est parti ce matin, en compagnie de M. Tarte, de M. Rodolphe Levesque et de quelques amis, pour Ste-Anne de la Pérade, où il prononcera, cet après-midi, un discours.

Le chef de l'opposition est en parfaite santé et rapporte les nouvelles les plus encourageantes des parties de la Province qu'il a visitées. M. Laurier fera, à partir du 8 octobre, une campagne de deux semaines environ dans Ontario. Il est possible qu'il aille dans Labelle et Prescott durant la première semaine d'octobre.

M. Laurier à Ontario

Les premières assemblées que M. Laurier tiendra à Ontario en octobre sont ainsi échelonnées :

- Mardi, 8 octobre, Morrisburg.
Mercredi, 9 octobre, Prescott, South Grenville.
Jeudi, 10 octobre, Brockville.
Vendredi, 11 octobre, Renfrew (South Riding).
Samedi, 12 octobre, Merrickville.
Dimanche, 13 octobre, Westport ou Delta.
Jeudi, 17 octobre, Sydenham (Addington County).

Ces assemblées auront lieu dans l'après-midi, et en plein air, si le temps le permet.

Le DEFEREND SCOLAIRE survenu dans la ville d'Ottawa, a pris de grandes proportions. Les Frères des Ecoles Chrétiennes viennent d'avertir les commissaires qu'ils se retirent de toutes les écoles, à cause du traitement qu'ils ont reçu à l'école Garnau, où leurs services ont été refusés.

Les Frères ne pouvaient, pour sauvegarder leur dignité, adopter une conduite autre que celle qu'ils viennent de suivre.

M. Moffet, l'un des Commissaires des écoles françaises, a publié dans le "Citizen" une lettre dans laquelle il reproche à Mgr Duhamel et au clergé français d'Ottawa d'avoir combattu toutes les tentatives d'améliorations et de réforme. Il est regrettable que les classes aient pris la tournure aiguë où elles en sont venues.

LES GROSSES INDUSTRIES protégées jusqu'à monopole.—L'industrie des cotons, des sucrés, etc., n'ont pas voulu se donner le mal de participer à l'exposition. Elles se moquent du peuple de ce pays ! Elles n'ont pas à redouter la compétition, pourquoi se dénigrer-elles ?

Un jour viendra qui n'est pas loin, où elles ne seront peut-être pas aussi indépendantes de l'opinion des contribuables.

CEUX QUI ONT DIT aux catholiques de Westmoreland : voter pour Powell, c'est voter pour l'ordre en conseil du 19 mars, doivent avoir belle mine, aujourd'hui que cet ordre est révoqué, et que le gouvernement fédéral a notifié celui du Manitoba de ne pas s'y conformer, mais de se contenter d'un semblant de réparation des injustices commises à l'égard de la minorité.

Quel méprisabie gouvernement que celui que nous ont donné les circonstances.

SIR A. P. CARON

'L'ELECTEUR'

M. Ballard, qui représente 'L'Electeur', dans la poursuite intentée par Sir Adolphe Caron contre ce journal, a demandé à la cour d'obliger Sir Adolphe à spécifier la nature des garanties qu'il alléguait avoir obtenues de ses collègues avant de rentrer au bercail.

M. Stuart, l'avocat de Sir Adolphe, s'est énergiquement opposé à cette demande, qui nous semble pourtant faite dans l'intérêt public.

Mais la cause est devant le tribunal, et nous ne voulons faire aucun commentaire sur la partie purement légale du litige.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous suivrons ce procès avec une attention spéciale. Il sera l'un des plus retentissants qui aient jamais eu lieu.

PETITES NOTES

On ne sait pas encore au juste si l'hon. juge Fournier a démissionné. Mais il est certain que si tel est le cas, M. Girouard, député de Jacques-Cartier, lui succédera.

Le "World", de Toronto, écrit que nous aurons en novembre une session durant laquelle une mesure en rapport avec l'affaire des écoles sera présentée. Puis, cette mesure, une fois adoptée, la chambre s'ajournerait au mois de janvier pour procéder aux affaires ordinaires. Les élections auraient lieu en avril ou mai.

C'est aujourd'hui même, jeudi, qu'a lieu l'assemblée de Ste-Anne de la Pérade.

La réunion de St-Anselme, comté de Dorchester, mardi, a été magnifique.

Nos lecteurs trouveront en sixième page la nouvelle communication faite par le cabinet fédéral à celui de la province du Manitoba.

Officiers de l'Association de Réforme du comté de Champlain

LE DR F. TRUDEL

Ancien député, et président de l'Association de Réforme du comté de Champlain

Le docteur Trudel est un ancien conservateur qui s'est séparé de son parti en 1885, lors des événements mémorables dont personne n'a perdu le souvenir. Il se fit élire, en 1886, député de Champlain à la législature et prit place parmi les partisans du cabinet Mercier. La marche des choses la depuis été tout à fait dans l'opposition. Il est admetteur sincère et ardent de M. Laurier.



M. Trudel a quarante-deux ans. Il a fait ses cours d'études classiques au collège de Nicolet. Il compte parmi ses confères de ce pays le Dr. M. Caissie, autrui directeur du collège des Trois-Rivières et maintenant curé de St-Sauveur, les Drs. Proulx et Duguay, Jéquier, etc. Eève de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, il fut reçu médecin en 1875, et a toujours pratiqué depuis sa profession avec succès à St-Stanislas et dans les paroisses environnantes.

M. FRANK THIBEAudeau

M. Frank Thibeaudeau, vice-président de l'Association de réforme du comté de Champlain, est un riche négociant de la paroisse de St-Maurice. Il est âgé de cinquante ans. Énergique, actif, dévoué à la cause libérale, il est l'un des hommes les plus justement considérés de la région des Trois-Rivières. C'est un ami éclairé de l'éducation, et il contribue avec libéralité à son développement dans la paroisse qu'il habite et dont il possède la confiance.

M. ERNEST RINFRET

Secrétaire de l'Association de réforme du comté de Champlain

M. Rinfret est un marchand importateur et demeure à St-Stanislas. Il est âgé de 45 ans. C'est un libéral de vieille roche et allié par sa mère à la famille Thibeaudeau.



Il a été maire de sa paroisse et président du cercle agricole, etc. En un mot il a occupé tous les postes de confiance auxquels concourent le travail et la probité. M. Rinfret est essentiellement un homme de progrès.

FONDATION DE CHAMBLY

250e anniversaire

On célébrait, dimanche dernier, sur les bords de la rivière Richelieu, le 250e anniversaire de la fondation de Chamblay. Toute la journée, le canon a tonné d'heure en heure pour rappeler aux habitants du lieu et des environs l'heureux événement. A 8 heures, le dernier coup de canon annonçait la cérémonie.

Tous les principaux citoyens du comté se sont rendus au fort de Chamblay, dont l'intérieur était pavé, éclairé par de nombreux lanternes, une multitude de torches et de lanternes chinoises.

On avait organisé aussi un joli feu de Bengale.

Fusieurs discours ont été prononcés, la fanfare remplissait les intermédiaires.

M. J. O. Dion, gouverneur du fort, a donné lecture d'une belle page d'histoire écrite de sa main ; M. J. U. Enard a fait l'éloge des beautés de Chamblay ; M. G. N. Ducharme a fait le panégyrique de la femme canadienne ; M. O. Fournier, avocat, a terminé la série des discours.

Les dames ont offert un banquet splendide pour couronner la fête.

Pas de danger

Il n'y a pas de danger que vous succombiez à la consommation, si, au début de votre rhume, vous prenez le BAUME RHUMAL. Seulement 25c la bouteille.

Les éleveurs de bétail forment une association

Le docteur Couture, de Québec, a pris l'initiative d'une réunion des éleveurs de bétail de la province dans le but de former une association destinée à promouvoir les intérêts de ses membres, à veiller à l'enregistrement régulier du bétail, etc. Cette assemblée a eu lieu samedi, dans la salle Lorne, sur le terrain de l'exposition. Tout près d'une centaine d'éleveurs y assistaient. Une constitution a été adoptée et les bases d'une organisation ont été jetées.

Nous publions ci bas le texte même de la constitution de la nouvelle société.

Constitution de la société générale des éleveurs de la province de Québec

1. BUT ET OBJET.—Cette société a pour objet de grouper les éleveurs d'animaux de pure race dans le but de tenir des livres de généalogie, de développer l'élevage des animaux de pure race, et de promouvoir de toute manière l'amélioration des divers races d'animaux dans la province de Québec.

2. NOM.—Cette société sera connue sous le nom de "Société générale des éleveurs de la province de Québec."

3. MEMBRES.—Deviendront membres de la société toutes les personnes qui ont signé ou qui signeront la formule d'adhésion, et qui se soumettront aux règlements que la société fera de temps à autre.

4. OFFICERS.—Les officiers seront : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, et autant de directeurs qu'il y aura de sections. Ces officiers formeront le bureau général de direction. Le représentant de chaque section est choisi par le bureau général de direction.

5. SECTIONS.—La société est divisée en au moins cinq sections :

1. Section du bétail canadien ; 2. Bétail Jersey canadien ; 3. Chevaux canadiens ; 4. Races cornes ; 5. Races porcines. Mais autant de sections additionnelles pourront être formées qu'il sera jugé nécessaire par le bureau général de direction.

6. DEVOIRS DU BUREAU GÉNÉRAL DE DIRECTION.—Le bureau général de direction surveille les intérêts généraux de la société, et approuve ou désapprouve l'action des diverses sections.

7. DEVOIRS DES SECTIONS.—Chaque section administre, par l'entremise d'un comité de trois à sept membres, ses livres de généalogie ; elle est autonome pour tout ce qui regarde les affaires des éleveurs qui la composent. Le président du comité est membre du bureau général de direction. Le quorum du comité est de trois membres.

8. PRIVILEGES.—Les membres du bureau général de direction forment, de droit, partie de chaque section et y ont droit de vote.

9. ASSEMBLÉES.—Le bureau général de direction, ainsi que les comités de chaque section se réunissent aussi souvent qu'il est nécessaire sur avis du Secrétaire général. Les membres se réunissent en assemblée générale, autant que possible, une fois l'an, durant l'exposition à Montréal, à Québec ou à Sherbrooke. Le quorum de ces assemblées générales est de 15 membres faisant partie de la Société depuis un mois au moins. Les assemblées générales sont présidées par le Président ou l'un des vice-présidents, ou en leur absence par un membre choisi parmi ceux qui sont présents. Les membres de chaque section se réunissent, autant que possible, une fois l'an au lieu où se tient l'exposition. Quand il y a exposition à deux des endroits ci-dessus, le lieu de l'assemblée est choisi par le président.

10. ÉLECTIONS.—Les élections des membres du bureau général de direction et des membres des comités de sections, ont lieu par motions, hormis que le scrutin soit demandé par 5 membres présents. Tous les officiers restent en charge jusqu'à une nouvelle élection.

11. RÉGLEMENTS.—Chaque section fait ses règlements pour l'admission de ses membres et la tenue de ses livres de généalogie, fixe les divers honoraires. Elle ne peut radier des livres aucun animal, ni expulser un de ses membres sans l'approbation du bureau général de direction.

12. DEVOIRS DES MEMBRES.—Les membres de la société doivent se conformer aux règlements faits par le bureau général de direction, par les comités de sections. Le refus de se conformer à ces règlements entraîne l'expulsion de la société et la perte des bénéfices qui y sont attachés, le tout en conformité avec l'article précédent.

13. DEVOIRS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.—Le secrétaire général tient les livres de généalogie, assiste aux assemblées du bureau général de direction, des comités de sections et aux assemblées générales, il conserve les archives, perçoit les honoraires, fait rapport des opérations depuis les dernières assemblées. Il bénéficie de tous les honoraires d'enregistrement, de mutation et autres en compensation de ses travaux.

14. RESPONSABILITÉ.—La responsabilité de chaque membre est limitée à sa contribution annuelle.

Le bureau général de direction est composé de MM. E. A. Barnard, président ; Robert Ness, 1er vice-président ; N. Garneau, 2e vice-président ; Dr J. A. Couture, M. V., secrétaire général. Directeurs : MM. J. C. Chapais, La Labelle, E. Casgrain, Wm Tait, J. D. Guay.

Le comité du bétail canadien est composé de MM. J. C. Chapais, N. Garneau, Arsène Denis, Révd. P. F. Côté, J. D. Guay, Jos Girard, M. P. P., Frs Gagnon.

Le comité du bétail Jersey canadien est composé de MM. A. E. Barnard, La Labelle, Dr Grignon, RR, PP.

La messe en prison

Les douze jurés dans l'humble chapelle de la geôle

SHORTIS, DEMERS ET GAUTHIER AU TEMPLE

Les petits jurés dans le fameux procès Demers ont assisté dimanche matin à la messe à la prison sous la garde des constables qui les ont en charge. Ils occupaient les sièges réservés à la famille du gouverneur Vallée.

Le shérif Thibaudau, ainsi que M. Franchère et le gouverneur Vallée étaient aussi présents.

La messe a été célébrée par M. L'abbé Roux, vicaire à St-Vincent de Paul de Montréal.

Les trois prisonniers accusés de meurtre, Shortis, Demers et Gauthier, placés entre deux gardes, occupaient des sièges en face de l'autel. Ils ont paru très émus durant toute la durée de la messe. Shortis s'est tenu à genoux presque tout le temps.

Quoique les prisonniers ne soient pas tenus d'assister à la messe ou autres offices religieux, au delà de trois cents prisonniers assistaient à la basse messe.

Le sacrifice de la messe dans une prison en face de trois hommes qui n'ont que des visions de potence, et dont l'un d'eux se trouve en présence des douze hommes qui doivent décider de son sort sur cette terre, était de nature à causer certaines émotions chez ceux qui ont été témoins de la scène de dimanche.

Aussi, avons-nous remarqué le recueillement immense, écrasant presque, parmi les assistants de la messe.

Le chœur de chant, composé entièrement de prisonniers, a chanté des cantiques appropriés à la fête du Saint Nom de Marie.

LE CHEF LIBÉRAL A ROBERVAL

(De l'Electeur)

Roberval, 16 sept.

Le passage de M. Laurier fera époque dans notre si prospère région. Nous venons, en effet, d'assister à plus qu'une manifestation politique.

Ce sont en réalité deux jours de fête.

A son arrivée à Hébertville, vendredi soir, il fut acclamé par toute la population du village. Samedi matin, visite au couvent et à l'école ménagère des Ursulines.

L'hon. M. Laurier a vivement félicité la communauté, et s'est déclaré enchanté du système d'éducation qui se donne dans cette institution.

L'assemblée a eu lieu dans l'après-midi. C'est la plus grande réunion qui ait encore été vue au lac St-Jean. On peut dire que toute la population de la région était présente.

Le chef libéral monta sur l'estrade, plusieurs dames allèrent lui présenter des bouquets. Puis le maire de Roberval, M. L. P. Bilodeau, lut une adresse de bienvenue.

M. Laurier répondit par un discours de près de deux heures, qui a créé une impression profonde sur les milliers de personnes présentes.

Il a été particulièrement élogieux quand il a dénoncé l'arrêté en conseil du 27 juillet que l'Electeur venait d'apporter ici.

Ce déstement du "remedial order", écrit-il en substance, ne donne pas. Il ne fait qu'ajouter une preuve nouvelle de la duplicité et de la courtoisie de l'administration actuelle.

Les orateurs parlèrent dans l'ordre suivant : l'hon. sénateur Pelletier, M. Deschênes, M. P. P., l'hon. Frs. Lange lier, M. P. P., et Jules Tessier, M. P. P., qui a clos l'assemblée.

Inutile de vous dire que notre beau village était pa-voisid avec protusion.

Dans la soirée il y a eu illumination et feu d'artifice. La fanfare de Roberval n'a pas peu contribué à relever l'éclat de la fête.

Hier, dans l'après-midi, le chef libéral et ses compagnons ont assisté à la grand'messe.

M. le curé avait eu l'amabilité de faire placer des fauteuils auprès du balustrade pour les distingués visiteurs.

Dans l'après-midi, excursion sur le "Mississipi", de Roberval à la Grande Décharge. Il y avait beaucoup de monde. L'hon. M. Laurier est reparti dans la soirée, se déclarant enchanté de l'aspect riant et prospère de la vallée du lac St-Jean.

M. le curé avait eu l'amabilité de faire placer des fauteuils auprès du balustrade pour les distingués visiteurs.

M. le curé avait eu l'amabilité de faire placer des fauteuils auprès du balustrade pour les distingués visiteurs.

LA MESSE EN PRISON

Les douze jurés dans l'humble chapelle de la geôle

SHORTIS, DEMERS ET GAUTHIER AU TEMPLE

Les petits jurés dans le fameux procès Demers ont assisté dimanche matin à la messe à la prison sous la garde des constables qui les ont en charge. Ils occupaient les sièges réservés à la famille du gouverneur Vallée.

Le shérif Thibaudau, ainsi que M. Franchère et le gouverneur Vallée étaient aussi présents.

La messe a été célébrée par M. L'abbé Roux, vicaire à St-Vincent de Paul de Montréal.

Les trois prisonniers accusés de meurtre, Shortis, Demers et Gauthier, placés entre deux gardes, occupaient des sièges en face de l'autel. Ils ont paru très émus durant toute la durée de la messe. Shortis s'est tenu à genoux presque tout le temps.

Quoique les prisonniers ne soient pas tenus d'assister à la messe ou autres offices religieux, au delà de trois cents prisonniers assistaient à la basse messe.

Le sacrifice de la messe dans une prison en face de trois hommes qui n'ont que des visions de potence, et dont l'un d'eux se trouve en présence des douze hommes qui doivent décider de son sort sur cette terre, était de nature à causer certaines émotions chez ceux qui ont été témoins de la scène de dimanche.

Aussi, avons-nous remarqué le recueillement immense, écrasant presque, parmi les assistants de la messe.

Le chœur de chant, composé entièrement de prisonniers, a chanté des cantiques appropriés à la fête du Saint Nom de Marie.

A L'EXPOSITION

La Featherston Piano Co.

Cette compagnie expose cette année plusieurs magnifiques pianos. Cet exhibit attire l'attention de tous les visiteurs à l'exposition. L'installation est parfaite, et des employés polis vous donnent tous les renseignements que l'on désire.

M. Charles Martel est le secrétaire trésorier et le gérant de cette compagnie.

Mardi, le maire Villeneuve et M. Tourville, président de la compagnie d'exposition, accompagnés de plusieurs personnages distingués ont fait une visite à la Featherston Piano Co. Ces messieurs n'ont pas ménagé leurs éloges et ont déclaré que l'exhibit de la Featherston Piano Co. était le plus beau du genre.

Les cigares Villeneuve

En entrant dans le palais de cristal, à gauche, vous apercevez la magnifique installation de la maison J. O. Villeneuve et Cie, propriétaires de la Blackstone Cigar Co. Cette exposition de cigares est certainement la plus belle qui ait jamais été faite en Canada. Le tout est disposé avec un très bon goût. On y offre en vente les fameuses marques de cigares telles que les Aberdeen, Little Rock, Blackstone et une foule d'autres tabacs tous aussi supérieurs les uns que les autres.

S. Vessot et Cie

MM. S. Vessot & Cie, de Joliette, propriétaires des célèbres moulages Vessot, ont une installation de leurs machines, dans le palais des machines, à l'exposition. L'on y voit la mouture en opération, et tous peuvent constater l'excellent de l'ouvrage que cette machine fait. La maison Vessot a déjà vendu des centaines de ses machines dans toutes les parties du pays, et plusieurs cultivateurs et meuniers, en voyant le perfectionnement de cette mouture, se sont déclarés enthousiasmés. La machine Vessot est supérieure, nous l'assurons à nos lecteurs, nous l'avons constaté par nous-mêmes.

Le Baume Rhumal

M. L. R. Baridon expose son fameux remède, le "Baume Rhumal", ainsi que différents autres produits. Le tout est disposé avec beaucoup de goût. L'excellence et les qualités curatives de ce remède sont si bien connues et appréciées du public, que la maison Baridon a vendues milliers de bouteilles de ce produit dans les derniers douze mois.

Gagnier et Lefebvre

MM. Gagnier et Lefebvre, peintres décorateurs, ont une magnifique exposition de peintures. Vous y voyez des panneaux peints en imitation de tous genres, aussi de la tapisserie magnifique. Cette installation représente une salle à dîner, tapissée en papier verni. Inutile d'ajouter que c'est très coquet, et que MM. Gagnier et Lefebvre ont prouvé une fois de plus au public qu'ils avaient du goût.

Il est encore question de faire une nouvelle division des comtés de la province de Québec.

Le Révd Père Maricourt est revenu au monastère des Dominicains à St-Hyacinthe. Le Révd Père qui fut pendant plusieurs années Prieur du monastère de St-Hyacinthe, doit diriger les études Philosophiques et Théologiques des novices.

Dans les églises catholiques de l'archidiocèse de Québec, dimanche, on a lu une lettre circulaire de Mgr Bégin, annonçant des messes spéciales pour vendredi, jour du 25e anniversaire de l'entrée de Victor Emmanuel dans Rome. Mgr Bégin demande aussi de prier pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

Il y a eu, à l'Hôtel Dieu de Lévis, profession religieuse. Mlle Aida Fournier, de Portneuf, en religion Sœur St-Joseph, a prononcé ses derniers vœux. Mgr Marois a présidé à la cérémonie.

Un journaliste d'infiniment d'esprit, M. Hector Berthelot, est mort dimanche à Montréal. Notre confrère était connu dans toute la province. Paix à ses cendres !

LE COUVERT DES URSLINES A ROBERVAL

Les dames Ursulines de Québec ont fondé, il y a quelques années déjà, à Roberval, une maison que nous pourrions appeler un couvent agricole. Elles y enseignent le travail des champs, du jardin, du ménage, la confection des étoffes, des habits—enfin tout ce qui pratique ou plutôt devrait se pratiquer sur une ferme.

Un petit veau à l'exposition des produits de ce couvent modeste.

Le jour où l'on comprendra que l'agriculture est la mère nourricière de cette province, l'émigration cessera. Car on prendra les moyens de rendre la carrière agricole plus lucrative et plus agréable.

GRANDE FETE

A Ste Anne de la Pérade

Dimanche prochain, à Ste Anne de la Pérade, dans le comté de Champlain, il y aura une grande démonstration religieuse et civile. Sa Grandeur Mgr Lafleche ira bénir la pierre angulaire du nouveau pont de la rivière Ste-Anne, et il y aura de plus, discours par plusieurs ministres provinciaux. Le pont, dont la pierre angulaire sera posée dimanche soir pour remplacer celui qui fut emporté lors des éboulements de St-Alban, en 1894.

La cérémonie sera grandiose.

UNE FEMME SUR L'ECHAFAUD

ELLE MEURT EN PROTESTANT DE SON INNOCENCE

Minnie Dean, qui a été condamnée à mort pour avoir assassiné des enfants confiés à ses soins, a été exécutée à Invercargill, Nouvelle-Zélande, jusqu'à dernier moment, elle a protesté de son innocence. On a sollicité l'indulgence de la justice, parce que l'accusée était une femme, mais la preuve contre elle était si accablante que la peine n'a pu être évitée. On a dû la porter sur l'échafaud. Là, elle a semblé reprendre courage, mais elle s'est écriée douloureusement : "Dieu, ne me laissez pas souffrir." La trappe fatale est tombée et la mort a dû être instantanée.

Les crimes de Minnie Dean ont fait sensation dans la Nouvelle-Zélande, l'année dernière. Aux jours de sa prospérité, des enfants en les lui confiaient. Une mère lui demanda un jour son enfant qui lui avait été confié. La bonne déclara qu'il était mort de causes naturelles. La mère eut des soupçons et fit faire des recherches qui conduisirent à la découverte des cadavres de plusieurs jeunes enfants enterrés autour de la résidence de Minnie Dean. Celle-ci fut arrêtée, et après un étonnant procès, condamnée à mort. La défense de l'accusée consistait à dire que tous ces enfants étaient morts de causes naturelles.

Un pick-pocket passait l'autre jour devant le recorder.

—Que faites-vous pour vivre ? lui demanda le magistrat.

—Mon Dieu, m'sieur, je prends les choses comme elles viennent.

LA FACULTE DE MEDECINE

Donne des marques de sympathies à

HUILE POLYNÉSE

Nous recevons cette lettre du spécialiste de Paris :

Monsieur le rédacteur,

Tout homme sensé comprendra que le progrès que vient d'atteindre la Faculté de médecine à l'huile Polynésienne ou plutôt à moi, comme propriétaire de son monopole n'est ni plus ni moins qu'une réclame que veut faire la faculté de Montréal à cette nouvelle découverte française.

Cette propagande de sa part, plus ou moins bienveillante, est superflue, les certificats que voici le démontrent jusqu'à l'évidence :

Certificat du colonel Hughes, chef de la police de Montréal.

Je puis recommander l'huile Polynésienne aux personnes atteintes de rhumatisme. J'ai pu me rendre compte "personnellement" de l'efficacité de cette huile que je ne saurais trop louer.

Signé : G. HUGHES, Colonel.

2. Certificat de M. James Strachan, Boulanger, rue des Allemands 142, à Montréal.

Je souffrais le diable de rhumatisme inflammatoire, je me suis fait faire trois applications de l'huile Polynésienne et j'ai été guéri. Je recommande ce remède nouveau à toute personne malade.

Signé : JAMES STRACHAN, Boulanger.

3. Certificat de M. J. Melançon, notaire, 278 rue St-Jonis, à Montréal.

Je soussigné déclare et certifie que ma mère a eu recours à l'huile Polynésienne par suite d'une maladie rhumatismale qui la retenait au lit depuis plus de quinze jours, après trois applications de cette huile faite en l'espace de trois jours, ma mère a été guérie. Je suis chaleureusement recommander à toute personne malade, l'huile Polynésienne comme ayant des effets incontestables.

Signé : J. MELANÇON, Notaire.

4. Certificat de la Compagnie canadienne d'Aluminium, 193, St-Urbain, à Montréal.

Depuis bientôt neuf ans, ma femme souffrait de maux de tête violents tous les mois au point de garder la chambre trois ou quatre jours lorsque sa terrible maladie la prenait, je lui fais soigner par l'huile Polynésienne, et je puis déclarer avec confiance que c'est grâce à ce remède si elle est aujourd'hui guérie.

Signé : FERRE, Manufacturier.

ACCIDENT FATAL A STE-THERESE

Une jeune fille tuée